



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Quarante-sixième session de la Commission économique pour l'Afrique

Sixième réunion conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine

Abidjan (Côte d'Ivoire)
25-26 mars 2013



COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

Huitième session de la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances



Distr. générale

E/ECA/CM/46/6
AU/CAMEF/MIN/Rpt(VIII)
29 mai 2013

Français
Original: anglais

Rapport de la sixième réunion conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique

Table des matières

INTRODUCTION	1
A. Participation	2
B. Élection du Bureau	3
C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	3
D. Compte rendu des travaux.....	4
 ANNEXE I - RÉOLUTIONS ET DÉCLARATION MINISTÉRIELLE ADOPTÉES PAR LA COMMISSIONÀ SA QUARANTE-SIXIÈME SESSION	 29
A. Résolution	29
B. Déclaration ministérielle	37
 ANNEXE II - RAPPORT DU COMITÉ D'EXPERTS DE LA SIXIÈME RÉUNION ANNUELLE CONJOINTE DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES DE L'UNION AFRICAINE ET DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES AFRICAINS DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CEA	 43
A. Participation	43
B. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau.....	44
C. Compte rendu des travaux.....	45

INTRODUCTION

1. La sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique s'est tenue les 25 et 26 mars 2013 à Abidjan (Côte d'Ivoire), sur le thème: *L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique*.

2. Les travaux de la Conférence se sont fondés sur le constat que la croissance récemment enregistrée en Afrique n'avait pas profité au plus grand nombre, puisque des millions d'Africains étaient encore enfermés dans le cercle vicieux de la pauvreté. La raison principale en était l'absence de diversification des sources de croissance et, notamment, la persistance d'une trop forte dépendance vis-à-vis des exportations de produits primaires. Il a aussi été relevé que la croissance s'était opérée en grande partie sans créer d'emplois et s'était même accompagnée d'une montée des inégalités dans certains pays. En outre, les importantes ressources naturelles de l'Afrique étaient extraites et exportées à l'état brut et non sous forme de produits finis. Par conséquent, aucune valeur n'était ajoutée aux exportations de produits de l'industrie extractive du continent. C'était une grande occasion manquée de réaliser un développement économique plus robuste, plus diversifié et plus durable. Il s'y ajoutait que certaines de ces ressources représentaient un avoir irremplaçable et non renouvelable et que leur exploitation entretenait généralement peu de liens avec le reste de l'économie, d'où une contribution au produit intérieur brut (PIB) plus faible que ce qu'elle pourrait être. En outre, sa dépendance vis-à-vis des exportations de produits primaires laissait l'Afrique à la merci tant des fluctuations des prix mondiaux des matières premières que de l'instabilité économique qui en résultait.

3. L'accélération de l'industrialisation de l'Afrique était un des moyens par lesquels les gains récents en matière de croissance économique pouvaient être maintenus. L'industrialisation contribuerait également à la création durable de richesse, les ressources naturelles et les autres matières premières du continent étant converties en produits à valeur ajoutée destinés à être exportés vers les marchés mondiaux. De plus, l'industrialisation aiderait à édifier des économies concurrentielles susceptibles d'être intégrées de manière productive dans l'économie mondiale. Elle était donc une condition préalable au développement accéléré de l'Afrique.

4. Les participants ont échangé leurs vues sur la manière dont les pays africains pourraient concevoir et mettre en œuvre des stratégies et politiques industrielles efficaces appuyant la création de valeur ajoutée et la transformation économique et réduisant la dépendance à l'égard de la production et de l'exportation de produits non transformés. Ces stratégies devraient non seulement être axées sur une croissance à long terme forte et durable, mais aussi garantir que les bénéfices tirés d'une telle croissance soient largement partagés afin de réduire la pauvreté et d'améliorer le niveau de vie de tous les Africains.

5. La Conférence était organisée autour de quatre séances plénières: a) *Accélérer l'industrialisation de l'Afrique*, b) *Industrialisation et transformation structurelle de l'Afrique*, c) *Planification de l'industrialisation* et d) *Financement de l'industrialisation de l'Afrique*. La Conférence, qui a fait appel à des experts d'Afrique et d'ailleurs, a été organisée de manière à être interactive.

6. Le présent rapport comporte quatre sections principales. La section A présente la liste des participants. La section B livre les conclusions des consultations concernant l'élection du Bureau de la Conférence. L'ordre du jour et le programme de travail adoptés figurent à la section C.

7. Les travaux des participants apparaissent à la section D, qui présente également la synthèse des séances plénières. Cette section se termine par les conclusions de l'examen du rapport de la réunion du Comité d'experts ayant précédé la rencontre ministérielle et de ses principales recommandations, ainsi que la Déclaration ministérielle et les résolutions adoptées.

A. Participation

8. Ont pris part à la réunion les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie et Zimbabwe.

9. Les communautés économiques régionales ci-après étaient représentées: Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

10. Les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés: Banque mondiale, Bureau des commissions régionales à New York, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, Fonds monétaire international (FMI), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation mondiale de la météorologie (OMM), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Programme alimentaire mondiale (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Union internationale des télécommunications (UIT).

11. Les États membres de l'ONU ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs: Canada et États-Unis d'Amérique.

12. Étaient aussi présents l'Association des banques centrales africaines (ABCA), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA).

13. Les organisations ci-après étaient également représentées par des observateurs: ActionAid International (AAI), African Advisory Board (AAB), African Business Roundtable (ABR), African

Center for Capacity Building (AFCAB), African Export-Import Bank, African Forum and Network on Debt and Development (AFRODAD), African Health Economics and Policy Association (AfHEA), African Institute for Development Policy (AFIDEP), African Monitor (African Voices for Africa's Development), African Population and Health Research Center (APHRC), Agence japonaise de coopération internationale (JICA), AMYRIS, Association des institutions africaines de financement du développement (AIAFD), Association interprofessionnelle des employeurs de Côte d'Ivoire, Association pour la promotion des exportations de Côte d'Ivoire (APEX-CI), Bill and Melinda Gates Foundation, Bloomfield Investment, Center for Constitutional Governance (CCG), Central Organization of Trade Unions (COTU), Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (ACARTSOD), Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), Centre européen pour la gestion des politiques de développement (EDCPM), Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Centre ivoirien de recherches économiques et sociales, Children's Investment Fund (CIF), Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA), Columbia University, Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), Confederation of African NGOs, Congrès des économistes africains, Cooperative Institute for Research in Environmental Sciences (CIRES), Croix-Verte internationale (CVI), Department for International Development (DFID), East-West Center (EWC), Fédération internationale pour la planification familiale, Fédération nationale des industries et des services de Côte d'Ivoire (FNISCI), Fondation Mo Ibrahim, Forum et Réseau africain sur la dette et le développement (AFRODAD), Harvard University, Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI), Institute of Diplomatic Practice and Development Policies (I-2DP), John Hopkins University, Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Organisation internationale de la francophonie (OIF), OXFAM International, Packard Foundation, Pan-African Productivity Association (PAPA), Projet pour l'observation et le plaidoyer sur la gouvernance en Afrique (AfriMAP), Save the Children, Social Development Strategy and Planning Office (SDSPO), The Future Group, Union panafricaine des postes (UPAP), United States Agency for International Development (USAID), University of California at Berkeley, Université du Congo, University of Ibadan, University of Nairobi, Université de Thiès et William and Flora Hewlett Foundation.

B. Élection du Bureau

14. Le Comité a élu à l'unanimité le Bureau suivant:

Président:	Côte d'Ivoire
Premier Vice-Président:	Kenya
Deuxième Vice-Président:	Algérie
Troisième Vice-Président:	Lesotho
Rapporteur:	Cameroun

C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

15. La Conférence a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la Conférence
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

3. Concertation au niveau ministériel sur le thème de la Conférence, *L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique*:
 - Accélérer l'industrialisation de l'Afrique;
 - Industrialisation et transformation structurelle de l'Afrique;
 - Planification de l'industrialisation;
 - Financement de l'industrialisation de l'Afrique.
4. Lancement du *Rapport économique sur l'Afrique (2013)*
5. Séance d'information à l'intention des ministres
6. Nouvelles orientations stratégiques de la CEA
7. Examen du rapport et des principales recommandations de la réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA
8. Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle et des projets de résolution
9. Questions diverses
10. Clôture de la Conférence

D. Compte rendu des travaux

Ouverture de la Conférence [point 1 de l'ordre du jour]

16. La Conférence a été ouverte par M. Alassane Ouattarra, Président de la République de Côte d'Ivoire, qui a prononcé un discours liminaire sur le thème de la réunion. Des déclarations ont également été prononcées dans le cadre de la séance d'ouverture par le Président du Bureau sortant, M. Désiré Guedon, Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, de l'emploi et du développement durable du Gabon, M. Carlos Lopes, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, et M^{me} Nkosazana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine (CUA).

17. M. Désiré Guedon a remercié le peuple de Côte d'Ivoire pour sa chaleureuse hospitalité et a rendu compte des activités entreprises par le secrétariat au cours de la période considérée, qui comprenaient notamment le forum sur l'aide en Afrique, la troisième réunion sur la gouvernance et la participation populaire, la conférence Rio+20 et son suivi, les préparatifs de l'Afrique en vue de la cinquante-septième session de la Commission de la condition féminine, sa contribution aux travaux en cours sur l'énergie, le commerce et l'industrialisation, ainsi que des travaux préparatoires par le groupe des pays d'Afrique en vue de la session de la Commission de statistique de l'ONU à New York.

18. Il a noté que le thème de la Conférence, « L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique », était important en raison de la contribution potentielle de l'industrialisation à l'amélioration de la performance économique de l'Afrique et, par conséquent, à la lutte contre la pauvreté. Son pays, le Gabon, avait adopté une vision d'« Un Gabon émergent d'ici à 2025 » et avait beaucoup investi dans la mise en valeur des produits de base et l'exportation de produits à valeur ajoutée de haute qualité. En avril, le Gabon organiserait un atelier pour promouvoir cette vision pour l'Afrique et le reste du monde. Enfin, il a remercié les membres du Bureau sortant pour le travail accompli au cours de l'année écoulée et a souhaité plein succès au nouveau Bureau.

19. M. Lopes a ouvert son discours en notant qu'il participait pour la première fois à la Conférence en tant que Secrétaire exécutif de la CEA et a remercié les ministres, les gouverneurs et les autres personnes présentes pour leur participation. Il a ensuite informé la Conférence que l'Afrique devait se donner une nouvelle image de marque, celle d'un endroit sûr pour faire des affaires. Il a donné des exemples où l'Afrique était évoquée comme un continent plein de conflits, alors que le nombre de ces conflits avait considérablement diminué en Afrique et qu'ailleurs, en Asie et en Inde, des guerres faisaient rage sans que ces endroits ne soient perçus comme inhospitaliers pour les hommes d'affaires. Pour que le continent suscite l'afro-enthousiasme, l'Afrique devait contrôler la narration de sa propre histoire, d'autant qu'elle se préparait à célébrer 50 ans d'unité continentale.

20. L'Afrique devait profiter de la conjoncture de croissance économique pour inaugurer une ère de transformation structurelle, plutôt que d'ajustement structurel. Le continent devait faire de ses richesses en matières premières et ressources naturelles le moteur de son programme d'industrialisation. Ce programme d'industrialisation n'était toutefois pas sans écueils, dont l'urbanisation rapide du continent, l'augmentation du nombre de jeunes, l'insuffisance des infrastructures et le changement climatique. Cela étant, ce dernier pouvait être exploité à des fins bénéfiques, par le biais de l'économie verte.

21. M. Lopes a dit que, conjointement avec la Commission de l'UA et la Banque africaine de développement, la CEA œuvrait à élaborer une « Vision 2063 » et travaillait à d'autres questions, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le programme de développement pour l'après-2015. La CEA entendait continuer à travailler activement dans les domaines pour lesquels elle était le mieux placée pour le faire. Pour terminer, il a exposé dans les grandes lignes la restructuration en cours à la CEA et les domaines d'action qui seraient dorénavant prioritaires, articulés entre eux par un nouveau mantra : « L'Afrique d'abord ».

22. Dans son allocution, M^{me} Nkosozana Dlamini Zuma a relevé que l'Afrique progressait dans de nombreux domaines, dont ceux de la paix et de la sécurité, et de la gouvernance, attirait des investissements directs étrangers (IDE). Cependant, des problèmes existaient encore concernant l'équité, la création d'emplois décents, les barrières résultant de l'appartenance à un sexe plutôt qu'à un autre et l'instabilité politique s'expliquant par des situations de conflit récurrentes et endémiques. De plus la population africaine augmentait en nombre, mais la structure de l'économie du continent demeurait inchangée, ce qui rendait nécessaire une campagne d'industrialisation large et systématique sur tout le continent. L'Afrique devait approfondir son intégration et la coopération entre les pays membres, afin que les 50 années à venir voient l'Afrique devenir une force globalement intégrée sur les plans économique et politique.

23. M^{me} Dlamini Zuma a appelé à un changement de modèle dans la manière dont l'Afrique menait ses affaires. Le changement auquel elle songeait requérait un leadership audacieux et visionnaire, des stratégies innovantes et dynamiques et la mise en œuvre d'une industrialisation décidée par les pays africains. La Commission de l'Union africaine oeuvrait à élaborer une vision pour l'Afrique 2063 et tenait de larges consultations avec les États membres, les communautés économiques régionales et d'autres organismes. Cette vision serait discutée au prochain sommet de l'Union africaine.

24. Dans son allocution d'ouverture, M. Alassane Ouattara a souhaité la bienvenue à tous les délégués dans la belle ville d'Abidjan. Il a dit que le pays avait retrouvé sa place après plusieurs années difficiles.

25. Le thème de la Conférence était très important, l'industrialisation étant cruciale pour le développement de l'Afrique. En faisant un effort concerté pour renforcer leurs capacités de productives et diversifier rapidement leur économie, les pays africains pourraient obtenir la prospérité et une croissance économique durable. Il a exhorté les pays africains à ne pas rester exagérément dépendants des exportations de produits primaires et à plutôt ajouter une valeur significative à leurs exportations de produits extractifs.

26. La pauvreté en Afrique pouvait être considérablement réduite grâce à des politiques d'industrialisation soutenue. En dépendant moins des produits de base et en produisant davantage de produits manufacturés à haute valeur ajoutée, beaucoup d'Africains sortiraient de la pauvreté, car des emplois rémunérateurs seraient créés, en particulier pour les jeunes et les femmes. En outre, en renforçant la capacité de production, le développement technologique de l'Afrique serait également renforcé, ce qui entraînerait une hausse de la productivité et des salaires. En outre, l'industrialisation conduirait à la promotion de l'entrepreneuriat et à la création de liens sectoriels, notamment avec les secteurs de l'agriculture et des services.

27. La Côte d'Ivoire allait mettre en œuvre des politiques rationnelles visant à appliquer une stratégie d'industrialisation pour devenir un pays à revenu intermédiaire et contribuer à la hausse de la productivité, à l'innovation et aux transferts de technologie et de connaissances.

28. Le Président Ouattara a ensuite déclaré la réunion officiellement ouverte et a souhaité plein succès aux ministres dans leurs délibérations.

Concertation au niveau ministériel sur le thème de la Conférence, « *L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique* » [point 3 de l'ordre du jour]

a) Accélérer l'industrialisation de l'Afrique

29. M^{me} Zeinab Badawi, présentatrice du programme « World News Today » à la BBC, a animé la séance sur le thème « Accélérer l'industrialisation de l'Afrique ».

30. M. Daniel Kablan Duncan, Premier Ministre et Ministre de l'économie et des finances de la République de Côte d'Ivoire, a été le premier à intervenir au cours de la séance. Il a relevé plusieurs obstacles au développement industriel et socioéconomique de l'Afrique, dont la faible intégration des économies africaines aux marchés commerciaux mondiaux, la faible compétitivité des produits du

continent, une main-d'œuvre limitée en raison du faible niveau des compétences, des infrastructures inadéquates et un environnement des affaires peu attractif. Pour s'attaquer à ces obstacles, il fallait notamment créer un cadre macroéconomique étayant le programme d'industrialisation de l'Afrique, élaborer des politiques permettant d'améliorer l'environnement des affaires sur le continent, instituer une meilleure assurance-qualité et le respect des règles et des normes internationales, renforcer le capital humain, utiliser des techniques novatrices et promouvoir le secteur privé en Afrique.

31. Parlant de la Côte d'Ivoire, M. Duncan a indiqué que le pays s'était engagé dans un programme d'émergence économique à l'horizon 2020. Pour réaliser ce programme, le pays aurait toutefois à relever trois défis majeurs, à savoir : i) maintenir la paix et la sécurité, ii) engager la réconciliation nationale, et iii) assurer une croissance économique renouvelée et soutenue. Concernant le troisième défi, la Côte d'Ivoire tablait sur un rythme de croissance soutenu de 10 % par an dans le cadre de la vision. Le pays avait, en outre, pris des mesures complémentaires, parmi lesquelles la création de zones économiques spéciales, la transformation plus poussée des produits de base agricoles en produits à valeur ajoutée, la promotion des petites et moyennes industries et la mise en place d'un cadre de gestion de la qualité.

32. M. Donald Kaberuka, Président de la Banque africaine de développement (BAD), a, dans son allocution d'ouverture, dit que les produits africains pouvaient soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux, car le continent disposait d'avantages comparatifs certains. Par exemple, les produits africains pourraient être compétitifs sur le plan des prix, en raison des faibles coûts salariaux sur le continent. L'intervenant a reconnu que le délai de livraison des produits africains était assez long à cause d'infrastructures de transport médiocres et de barrières non physiques au commerce, notamment des procédures portuaires et douanières peu efficaces. Il a aussi reconnu que la mise au point de produits de haute qualité demeurait un défi en Afrique, tout en soulignant que ce défi pourrait être relevé par la mise en valeur des ressources humaines et une formation propre à améliorer les compétences des travailleurs. Les pays africains devaient disposer d'une masse critique d'ingénieurs et de scientifiques expérimentés pour que leurs industries puissent fabriquer des produits de grande qualité. Ces pays devaient aussi résoudre leurs problèmes énergétiques afin de réduire les coupures d'électricité et baisser ainsi les coûts de production et rendre leurs industries plus compétitives. Globalement, il ne fallait pas favoriser des industries inefficaces et donc non compétitives. Certains secteurs, comme l'énergie, pourraient être subventionnés, mais les subventions devaient être limitées dans le temps et assorties de stratégies de sortie bien définies.

33. M. Trevor Manuel, Ministre à la Présidence chargé de la Commission nationale de planification d'Afrique du Sud, a convenu avec M. Donald Kaberuka que les programmes de subventions ne fonctionnent pas bien dans certains cas et qu'ils entraînent généralement des distorsions du marché. Il faut disposer d'institutions statistiques solides permettant de s'assurer que les subventions sont fondées sur des données factuelles. La taille de l'économie aussi est un facteur important de l'industrialisation. Ainsi, sa population de 1,2 milliard d'habitants a permis à la Chine d'enregistrer une forte croissance industrielle. Le milliard d'habitants de l'Afrique était réparti entre 54 pays, ce qui résultait en de petites économies et faisait de l'intégration régionale un impératif pour l'industrialisation du continent. Qui plus est, l'industrialisation de l'Afrique commande aux pouvoirs publics de mettre l'accent sur la mise en valeur de leurs ressources humaines et exige des dirigeants visionnaires. L'Afrique doit façonner son propre destin et tirer parti des opportunités que lui offrent ses abondantes ressources naturelles pour

mener à bien son programme d'industrialisation. Il a appelé les ministres à élaborer des plans de développement à la fois pour le long et le court terme.

34. M. Bachir Messaitfa, Ministre de l'industrie de la République démocratique d'Algérie, a affirmé que son pays avait une stratégie industrielle à long terme qui reposait sur des piliers complémentaires, à savoir le renforcement des infrastructures, le développement du capital humain, la mise au point de la technologie, ainsi que le renforcement des institutions statistiques, l'objectif étant d'éclairer l'élaboration et le suivi des politiques et d'assurer une gouvernance au service de la transformation structurelle. M. Messaitfa a articulé son intervention sur les idées suivantes: diversification de la production et des exportations, transformation économique consistant à passer des produits de base à des produits à fort contenu technologique; facilitation du commerce pour accéder aux marchés traditionnels et nouveaux; interventions en faveur des entreprises locales; amélioration de l'environnement des affaires; établissement d'un réseau d'entreprises et appui au développement des partenariats public-privé.

35. M. Kandeh Yumkella, Directeur général de l'ONUDI, a, dans son intervention, dit que l'industrialisation était un processus délibéré et à long terme. Parfois, et en réponse à des besoins à court terme, l'Afrique avait adopté des programmes qui l'avaient détournée de ses priorités. Le continent devait créer environ dix millions d'emplois pour faire face à l'explosion démographique de ses jeunes, en utilisant l'industrialisation comme un moyen d'action viable. Les gouvernements africains devraient vigoureusement appuyer le processus d'industrialisation, notamment en créant des institutions spéciales de soutien aux industries. Tout en reconnaissant que l'Afrique devait suivre la voie d'une croissance économique verte, il a estimé qu'il incombait aux pays du continent de définir eux-mêmes leurs besoins et leurs choix énergétiques.

36. M. Carlos Lopes était l'animateur de la séance. Il a affirmé que l'Afrique avait un problème d'image de marque, faisant observer que l'Asie n'était pas cataloguée comme un continent à risque pour les entreprises, bien qu'elle soit en proie à des conflits sociaux et politiques similaires ou même plus graves que ceux que connaissait l'Afrique. Le continent avait adopté certaines politiques qui nuisaient à son industrialisation. La faiblesse de la réglementation y avait permis d'inonder les marchés avec des produits bon marché, en provenance notamment de Chine. M. Lopes a fait observer que, venus tardivement dans le secteur manufacturier, les pays africains devaient s'attendre à une concurrence féroce pour pénétrer les marchés mondiaux. Il pensait, comme M. Trevor Manuel que l'Afrique devait trouver des méthodes novatrices d'imposition et d'emprunt qui consisteraient « à taxer intelligemment et à emprunter à bon escient» pour assurer la survie et la croissance de ses industries. Cela signifiait essentiellement que le continent devait trouver les moyens de protéger ses industries, tout en respectant les normes et les règlements multilatéraux pertinents tels que les accords de l'OMC. Le Secrétaire exécutif a réaffirmé que la protection des industries naissantes ne devrait pas être permanente et qu'il fallait définir clairement comment cette protection prendrait fin.

37. Dans le débat qui a suivi, les participants à la Conférence ont mentionné plusieurs défis et opportunités en ce qui concerne l'industrialisation et la transformation sociale en Afrique. Tout d'abord, l'Afrique était un continent divers quant aux ressources et aux richesses des États membres. Aussi, le débat sur l'industrialisation devait-il dépasser les questions d'ordre général pour traiter des situations spécifiques des pays. Indépendamment des ressources naturelles dont un pays est doté,

l'industrialisation nécessite une direction forte, des ressources financières et une main-d'œuvre qualifiée.

38. Deuxièmement, les coûts de transactions commerciales élevés et les longs délais de livraison des produits entravent la compétitivité des entreprises africaines. En Afrique, par exemple, les usines payent à l'État des impôts plus élevés que leurs homologues en Asie, où de faibles coûts énergétiques constituent effectivement une manière «intelligente» de subventionner les industries locales. Par ailleurs, le débat sur la subvention des industries devrait prendre en considération l'assiette fiscale des pays concernés.

39. Troisièmement, l'intégration régionale crée un environnement favorable à l'industrialisation du fait qu'elle offre de vastes marchés pour les produits et permet aux industries de bénéficier des économies d'échelle. L'accent a donc été mis sur les approches régionales et sous-régionales de l'industrialisation. Une intégration régionale effective requiert des infrastructures régionales, notamment celles reliant les pays enclavés aux ports de leurs voisins côtiers. Elle nécessite par ailleurs des communautés économiques régionales qui fonctionnent. Il faudrait dissuader les pays africains, en particulier ceux appartenant aux mêmes communautés économiques régionales, de produire et de commercialiser les mêmes produits. En outre, il est important pour les pays africains de promouvoir et de protéger les droits de propriété intellectuelle.

40. Les recommandations issues des débats sont les suivantes:

- Les pays africains doivent renforcer les capacités de la main-d'œuvre grâce à de meilleurs systèmes éducatifs et à une formation spécialisée;
- Les industries naissantes doivent être protégées dans la mesure permise par les accords multilatéraux. Cette protection devrait être limitée dans le temps et assortie d'une stratégie de sortie;
- Les pays africains et les organisations régionales devraient renforcer le droit de propriété intellectuelle et améliorer le marquage de leurs produits;
- Les pays africains devraient, en s'appuyant sur les expériences passées, élaborer des stratégies visant à faire en sorte que le processus d'industrialisation sur le continent prenne moins de temps qu'en Occident et en Asie;
- Les pays africains devraient viser à produire et à commercialiser des produits différents plutôt que des produits identiques;
- Ils doivent renforcer leur processus d'industrialisation par la création de zones économiques spéciales.

b) Industrialisation et transformation structurelle en Afrique

41. Le but de la séance, selon l'animateur, M. Daniel Makokera, Président-Directeur général de Pamuzinda Productions, était de se demander comment l'Afrique pourrait accélérer son

industrialisation et sa transformation structurelle. Chaque membre de la table ronde a prononcé des observations liminaires, suivies par un débat général.

42. Dans ses observations, M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine, a souligné que l'Afrique avait bien réussi sur le front économique au cours des dix dernières années et que les expériences d'industrialisation, qui avaient commencé par une phase de substitution des produits locaux aux importations pendant les années 60 et 70, suivie par la phase de promotion des exportations des années 80 et 90, n'avaient pas donné les résultats escomptés en termes de développement industriel et de transformation structurelle. Il était nécessaire de déterminer ce que chaque pays africain faisait le mieux afin de promouvoir la spécialisation. À cette fin, l'orateur a précisé que la « Vision 2063 » permettrait de recenser les principales difficultés, les questions stratégiques et les priorités auxquelles l'Afrique serait confrontée au cours des 50 prochaines années et de chercher des moyens efficaces d'y faire face. La Vision était l'occasion idéale pour les décideurs d'évaluer la performance de l'Afrique au cours des 50 dernières années afin de tirer des enseignements de cette expérience et de fixer le cap d'une Afrique émergente d'ici à 2063. Pour que le développement industriel devienne une réalité, il était nécessaire de promouvoir le programme régional africain afin d'accroître les marchés ouverts aux produits du continent. L'orateur a donc invité les pays africains à conclure dès que possible l'accord relatif à la zone continentale de libre-échange. La coordination interministérielle était indispensable pour promouvoir l'industrialisation dans les États membres et les pays devaient rapidement procéder à la mise en œuvre des cadres régionaux, notamment le cadre de développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), le programme détaillé de développement agricole en Afrique (PDDAA) et le programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA). En conclusion, M. Mkwezalamba a appelé l'attention des participants sur l'importance de la position africaine commune sur le programme de développement de l'après-2015 pour définir et influencer le programme futur de développement au plan international.

43. M. Chris Elias, Président du département Développement mondial à la Fondation Bill et Melinda Gates, a expliqué que le dividende démographique donnait à l'Afrique une occasion en or d'accélérer la croissance économique en s'appuyant sur une vision juste. Bien que l'Afrique, dans son ensemble, ait réalisé des progrès démographiques remarquables sur le plan de la réduction des taux de mortalité infantile et juvénile, il restait plusieurs problèmes de développement social à résoudre dans les différents pays. L'orateur a averti que les pays ne tireraient les bénéfices du dividende démographique que s'ils procédaient à des investissements rationnels dans les services de planification familiale afin de faire face à la réduction rapide prévue du taux de fécondité attendu. Il a également demandé des améliorations en ce qui concerne la nutrition et la santé des enfants, ainsi que l'éducation des filles, en particulier au niveau du secondaire, et invité les ministres à investir dans la chaîne de valeur pour que l'Afrique puisse ajouter une valeur importante à ses produits agricoles et matières premières. De tels investissements connecteraient les firmes du continent aux chaînes de valeur mondiales. Enfin, il a demandé une augmentation des investissements en faveur de la formation et du développement des compétences des jeunes, en appui au programme d'industrialisation.

44. M. Désiré Guedon, Ministre délégué auprès du Ministre de l'économie, de l'emploi et du développement durable du Gabon et Président du Bureau sortant de la Conférence, a insisté sur la nécessité pour les pays de créer suffisamment d'emplois décents pour les nouveaux arrivés sur le marché du travail, en particulier les jeunes. Il a observé qu'un chômage des jeunes élevé pouvait constituer une menace pour la stabilité sociale. L'industrialisation devait être étayée par des politiques

créant un environnement et un climat d'investissement favorables et les pays africains devaient investir dans des infrastructures et du capital humain de qualité afin d'attirer l'investissement étranger direct. L'orateur a invité les pays africains à se doter des règlements appropriés en appui à la promotion du secteur privé en Afrique; il a également souligné qu'il était nécessaire que le système éducatif donne aux diplômés les compétences demandées par les employeurs.

45. M. Abdoulaye Bathily, Ministre d'État à la présidence du Sénégal, a déclaré que, sans industrialisation, il était impossible de créer des emplois adéquats pour les jeunes entrant sur le marché du travail. Il était toutefois nécessaire de renforcer les forces sociales qui seraient le moteur de l'industrialisation. La promotion des entrepreneurs industriels en conséquence de l'intervention de l'État, par le biais de subventions et la fourniture de biens publics et des services d'infrastructures physiques de base, était un élément clé de la politique industrielle. L'intégration régionale était aussi une condition préalable importante pour la promotion du développement industriel. Enfin, les partenariats public-privé (PPP) étaient indispensables pour créer les conditions fondamentales d'une transformation structurelle. M. Bathily s'est associé aux autres intervenants pour demander un leadership politique fort et visionnaire à la tête du programme d'industrialisation.

46. M. Michel Sidibé, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, a énuméré les priorités de la promotion de l'industrialisation: maintenir la stabilité macroéconomique, redistribuer les opportunités économiques, garantir la justice sociale et mobiliser des ressources pour fournir des médicaments. Il a insisté sur l'importance qu'il y avait à promouvoir l'esprit d'entreprise et les arrangements de partenariat public-privé pour encourager la production locale de produits pharmaceutiques dans les pays africains, ce qui améliorerait la sécurité humaine et, partant, la croissance économique.

47. Après un bref résumé de l'expérience des pays d'Amérique latine en matière d'industrialisation, M. Glauco Arbix, Président d'Innovation Agency (FINEP) au Brésil, a expliqué que l'innovation et le développement économique n'étaient pas le résultat du hasard, mais d'une stratégie bien conçue, étayée par des politiques appropriées nécessitant un leadership fort, prêt à prendre des décisions difficiles pour le bénéfice à long terme du pays. Le Brésil avait adopté une stratégie de promotion du développement industriel sur deux fronts, en investissant d'une part en faveur de la réduction de la pauvreté monétaire et des inégalités et, d'autre part, en faveur de l'éducation pour améliorer le capital humain, l'un des principaux moteurs de l'innovation. Il était également important de créer un environnement propice à la promotion de l'innovation, cette dernière étant définie par M. Arbix comme la transformation des idées en produits et procédés et, en fin de compte, en développement économique. Il était tout aussi important de forger des partenariats entre les secteurs public et privé dans le processus d'industrialisation.

48. Les discussions qui ont suivi les observations liminaires des panélistes ont porté sur: a) la nécessité d'une planification à long terme et d'une bonne gouvernance; b) le rôle majeur du leadership et d'une vision à long terme dans le processus d'industrialisation; c) le besoin d'ajouter de la valeur aux matières premières; d) le rôle du système éducatif pour produire les compétences nécessaires en appui au processus d'industrialisation; et e) l'importance de la science, de la technologie et de l'innovation pour le développement industriel.

49. Les participants à la Conférence ont convenu que l'industrialisation était un processus à long terme, qui devait être guidé par un leadership visionnaire et une bonne gouvernance et suivre un processus de planification à long terme bénéficiant de la participation de toutes les parties prenantes, y compris les secteurs public et privé et la société civile. Bien que la promotion des exportations ait été une première étape importante sur la voie de l'industrialisation, elle devait s'accompagner d'une diversification de l'économie. L'enseignement professionnel et la formation technique étaient la clé pour générer les compétences scientifiques, techniques et professionnelles requises pour appuyer le processus d'industrialisation. Les participants ont reconnu que, alors que les revenus augmentaient, l'augmentation concomitante du coût de la main-d'œuvre en raison de l'industrialisation risquait de nuire à la compétitivité des économies. M. Bathily a toutefois soutenu que le coût du travail était un choix politique qui demandait un dialogue tripartite régulier entre les pouvoirs publics, le secteur privé et les syndicats dans le cadre de la politique industrielle, afin de garantir la paix industrielle et d'éviter que les coûts salariaux ne sapent la compétitivité de l'économie. Les pays africains devaient traiter et ajouter de la valeur aux matières premières afin d'inverser la tendance de l'exportation de produits primaires, qui avait été la pierre angulaire des entreprises d'extraction pendant l'ère coloniale. M. Mkwezalamba a réitéré l'importance de se concentrer sur les marchés régionaux et a demandé aux pays africains d'investir dans la science et la technologie et de respecter leur engagement de consacrer au moins 1 % de leur produit intérieur brut à ce secteur, conformément à la décision du Sommet de l'Union africaine de 2007.

Recommandations

50. À l'issue de la table ronde, les participants à la Conférence ont formulé les recommandations ci-après:

Les pays africains devraient:

- Formuler des plans et stratégies nationaux de développement à long terme, guidés par un leadership visionnaire et avec la participation de toutes les parties prenantes, y compris les secteurs public et privé, les syndicats et la société civile.
- Dans le cadre de leurs plans et stratégies nationaux de développement, formuler des politiques industrielles bien conçues pour ajouter de la valeur aux matières premières, diversifier la base de production et d'exportation de l'économie et connecter les entreprises nationales avec les chaînes de valeur mondiales.
- Mettre en place un environnement favorable pour attirer les investisseurs nationaux et étrangers, notamment en encourageant la stabilité macroéconomique, en investissant dans l'enseignement technique et la formation professionnelle afin de développer les compétences scientifiques, techniques et professionnelles requises par l'économie industrielle, en investissant dans des services d'infrastructure physique de qualité, dans d'autres biens collectifs et dans la science, la technologie et l'innovation et en favorisant la bonne gouvernance.
- Renforcer la coordination interministérielle pour la mise en œuvre effective des politiques industrielles.

- Procéder à des investissements judicieux dans l'information et les services de planification familiale pour satisfaire l'accroissement de la demande dû à la diminution rapide prévue du taux de fécondité attendu, dans la nutrition et la santé infantiles, et dans l'éducation des filles, surtout au niveau du secondaire, afin de récolter le dividende démographique.
- Accélérer la mise en œuvre de l'intégration régionale africaine, en général, et de la zone continentale de libre-échange, en particulier.
- Accélérer la mise en œuvre de cadres de politique régionale, notamment le cadre de développement industriel accéléré de l'Afrique, le programme détaillé de développement agricole en Afrique et le programme de développement des infrastructures en Afrique et les aligner sur leurs politiques et stratégies.

c) Planification de l'industrialisation

51. M. Adama Wade, directeur de *Les Afriques* à Rabat (Maroc), a été le modérateur de cette session, qui comptait cinq panélistes.

52. M^{me} Fatima Acyl, Commissaire au commerce et à l'industrie de l'Union africaine, a informé les participants que la stratégie de l'Union africaine visant à planifier l'industrialisation de l'Afrique était sous-tendue par deux cadres principaux, à savoir le cadre de développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) et la Vision africaine des mines. Ces deux cadres avaient été approuvés par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine et accompagnés de plans d'action concrets. La question en suspens était la mise en œuvre, qui pâtissait d'un manque de moyens. Un financement externe n'était pas une option viable, car les partenaires avaient leurs propres intérêts et objectifs, qui n'incluaient pas nécessairement l'industrialisation du continent. Les ministres africains des finances et de la planification devaient ainsi inscrire l'industrialisation à leur programme de développement de façon que son financement puisse être assuré. Plusieurs projets susceptibles d'être financés avaient été élaborés et devaient être immédiatement mis en œuvre. Il était également nécessaire d'identifier un champion de la création d'un fonds, dont les ressources seraient apportées par les États membres africains, en vue du financement de ces projets.

53. M. Mohamed Fathi Sakr, Conseiller économique du Ministre égyptien de la planification et de la coopération internationale, a partagé l'expérience de son pays en matière d'industrialisation, expliquant qu'elle était la force motrice du développement et de la croissance économique. L'Égypte s'était dotée de plans industriels ambitieux, qui avaient abouti à la création d'emplois et de valeur ajoutée pour les produits des secteurs agricole et minier. L'industrialisation de l'Égypte était le résultat d'une vision et d'une planification à long terme, essentielles à l'obtention de résultats. La planification était nécessaire pour définir les différents secteurs sur lesquels le pays devait se concentrer. Elle servait également à définir les rôles et les responsabilités des parties prenantes du processus d'industrialisation, en particulier du secteur privé. Le processus suivait plusieurs phases et il était utile d'établir une feuille de route pour l'industrialisation, contenant des échéances et des objectifs de croissance escomptés suivant les différents cycles de planification. L'industrialisation devait être inclusive pour avoir un impact positif sur la société, en termes de création d'emplois et de niveau de vie en général. Parmi les facteurs qui pourraient soutenir le processus d'industrialisation, l'orateur a cité la formation et la

technologie financées par le gouvernement, ainsi que l'exploration de plus grands marchés pour les produits à valeur ajoutée.

54. M. Ladislau Dowbor, de l'Université catholique de São Paulo (Brésil), a tout d'abord indiqué que la planification stratégique était l'un des principaux éléments qui avaient facilité la réussite de son pays. Le développement, l'industrie et la justice sociale étaient tous liés au Brésil. Dans les pays en développement, un fossé s'était créé lorsque les recettes d'exportation avaient été utilisées pour importer des marchandises de luxe dont seule une petite fraction de la population avait bénéficié. Lorsque les revenus d'un pays provenaient de ressources minières, ce pays utilisait des ressources extérieures pour renforcer les forces disponibles pour le développement intérieur, comme la formation et la fourniture de biens et de services. L'ancien Président Lula avait transféré des fonds publics, à hauteur de 60 dollars des États-Unis par famille et par an, en faveur des plus pauvres de la société brésilienne, politique qui avait provoqué un grand changement en augmentant le soutien politique et en stimulant la participation économique, sociale et politique des défavorisés. L'exercice avait eu un effet démultiplicateur, notamment par la création de petites entreprises et de nouveaux emplois, qui, à leur tour, avaient conduit à une demande locale de biens et de services. Des marchés intérieurs avaient été créés en alternative aux marchés internationaux. Les femmes avaient joué un rôle central dans le processus, car l'argent qu'elles recevaient était utilisé pour améliorer les conditions de vie de leur famille. Enfin, le Brésil avait un système intégré d'industrialisation, qui commençait à l'échelon le plus bas de la société et augmentait avec le développement de plusieurs petites industries.

55. M. Babatunde Osotimehin, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Directeur exécutif du FNUAP, a déclaré que son organisation générait des informations sur la population et la dynamique démographique. À l'heure actuelle, l'Afrique comptait un demi-milliard de jeunes, chiffre susceptible de doubler au cours des prochaines décennies. Les jeunes devraient donc recevoir une éducation de qualité et se voir dotés des compétences requises pour l'industrialisation. Les femmes et les filles, qui n'étaient pas autorisées à participer aux marchés et autres activités doivent être habilitées². Il fallait mettre un terme aux pratiques de mariage précoce, alors que les femmes et les filles avaient besoin d'accéder à la planification familiale, à l'éducation et à l'emploi pour devenir des participantes égales aux hommes dans le développement du continent. M. Babatunde a par ailleurs lancé un appel en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et du respect des droits des jeunes, notamment l'accès à une éducation de qualité pour de meilleures opportunités d'emploi.

56. M. Martin Khor, Directeur exécutif du Centre Sud à Genève, a commencé son intervention par des comparaisons entre les pays d'Asie de l'Est et d'Afrique. Tout comme en Afrique, la corruption, les dictateurs, les marchés sous contrôle étaient omniprésents en Asie, et les États jouaient un grand rôle dans le développement. Une différence majeure entre le développement et l'industrialisation de l'Afrique et de l'Asie était que, contrairement aux pays d'Asie, les pays africains étaient liés par les politiques du FMI et de la Banque mondiale. Le consensus de Washington préconisait un rôle très limité de l'État dans l'économie et invitait les pays à démanteler leur ministère de la planification. En Asie, en revanche, ces ministères avaient été maintenus et les États avaient pu étoffer des institutions importantes pour soutenir leur programme d'industrialisation. M. Khor a déploré la pratique en cours en Afrique où les règles étaient fixées par les partenaires, alors qu'en Asie, elles étaient déterminées par les États eux-mêmes. Les règles fixées par le FMI et la Banque mondiale n'avaient pas conduit à un développement appréciable en Afrique malgré plusieurs décennies d'application.

57. M. Khor également a fait part de ses réflexions sur le commerce international de l'Afrique et mis en garde contre deux problèmes qui menaçaient si l'Afrique signait les accords de partenariat économique (APE) proposés par l'Union européenne. Le premier était que les APE supprimeraient tous les instruments et politiques que l'Asie avait pu utiliser pour son industrialisation. Ils ramèneraient également les tarifs douaniers à zéro, ce qui empêcherait le soutien aux industries locales et leur développement, et limiterait le développement par l'Afrique de ses industries. Deuxièmement, si les pays africains supprimaient les taxes à l'exportation, comme le demandaient les APE, les principaux instruments pour la création de valeur ajoutée seraient supprimés, particulièrement dans le secteur d'extraction, ce qui irait à l'encontre du programme d'industrialisation du continent. L'orateur a terminé son intervention par deux recommandations: a) les dirigeants africains devraient différer la signature des APE et, avec le soutien de la CEA et de la CUA, accélérer l'approfondissement de l'intégration régionale; et b) les décisions relatives à des partenariats extérieurs devaient être prises collectivement en Afrique, et non individuellement par chaque pays, ce qui réduisait les bénéfices tirés par les pays et par le continent dans son ensemble. Enfin, M. Khor a exhorté l'Union européenne à accorder des préférences à l'Afrique à l'OMC plutôt que d'exiger que la région ramène ses tarifs douaniers à zéro. Ces propositions, si elles étaient acceptées, seraient bénéfiques à la fois à l'Union européenne et à tous les pays africains, y compris les moins avancés parmi eux .

58. Au cours des discussions qui ont suivi, plusieurs questions ont été soulevées, en complément aux interventions des panélistes. Il y avait plusieurs approches à l'industrialisation et l'Afrique devait prendre en considération les options qui convenaient à la région, notamment l'ajout de valeur aux ressources naturelles et la promotion de l'innovation et de la créativité. Les participants ont invité instamment les pays africains à intégrer l'industrialisation dans leurs cadres nationaux de planification.

59. S'agissant des APE, les participants ont fait observer que la Commission de l'Union européenne avait mené la négociation des APE en Europe, alors qu'en Afrique, les communautés économiques régionales, qui étaient les principaux acteurs, subissaient souvent la pression de la Commission de l'Union européenne de respecter le délai fixé pour la signature des accords. Les participants ont réaffirmé la décision prise par le sommet de l'Union africaine, à savoir que la Commission de l'UA devrait conduire les négociations relatives aux APE.

Recommandations

60. À la suite de la table ronde, les participants à la Conférence ont formulé les recommandations ci-après:

- Les pays africains sont invités à intégrer l'industrialisation dans leurs cadres nationaux de planification.
- Les pays africains devraient accélérer la mise en œuvre du programme de développement des infrastructures en Afrique afin de donner au continent une infrastructure saine et abordable.
- L'Union européenne est invitée à veiller à ce que les APE soient axés sur le développement pour l'Afrique et à accorder la préférence à l'Afrique afin de ne pas nuire à ses industries.

- L'Union africaine est invitée à accélérer le programme d'intégration continentale.

d) Financement de l'industrialisation de l'Afrique

61. Le quatrième groupe d'experts avait M. Komla Dumor comme animateur. Il était composé des personnalités suivantes:

- M. Lucas Abaga Nchama, Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale ;
- M. Adamassu Tadesse, Président de l'Eastern and Southern African Trade and Development Bank (PTA) ;
- M. Sanusi Lamido Sunusi, Gouverneur de la Banque centrale du Nigéria ;
- M. Abdulla Qassem, Directeur de l'International Engagement, EXPO 2020 Dubai, Émirats arabes unis ;
- M. Louceny Nabe, Gouverneur de la Banque centrale de Guinée, République de Guinée ;
- M. Mohamed El Mikkawi, Vice-Ministre des finances, Ministère des finances, Égypte.

62. M. Komla Dumor a ouvert la séance en demandant à M. Lucas Nchama quel était le rôle d'une banque centrale régionale dans le processus d'industrialisation de l'Afrique. M. Nchama a énuméré les fonctions d'une banque centrale régionale dans une union monétaire, dont la principale était de préserver la stabilité monétaire. La banque centrale pouvait toutefois appuyer les politiques de développement des États membres en finançant diverses institutions de développement. L'orateur a relevé les problèmes de financement qui se posaient dans la zone de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEMAC), problèmes parmi lesquels figuraient des systèmes financiers trop faibles pour permettre aux États membres de mobiliser des fonds suffisants en faveur de leur programme de développement. Il a recommandé d'améliorer le système financier et les pratiques commerciales, d'approfondir l'intégration régionale et de mettre en œuvre les programmes économiques régionaux pour faire avancer l'industrialisation du continent.

63. M. Dumor a ensuite demandé à M. Nabe si les banques centrales devaient avoir pour unique rôle d'assurer la stabilité monétaire et celle des prix, ou si elles devaient aller au-delà de ces responsabilités de base. M. Nabe souscrivait à cette définition du rôle fondamental d'une banque centrale, mais a cependant souligné que les banques centrales africaines ne pouvaient pas être comme leurs homologues de l'Europe ou des États-Unis et qu'elles devaient aller au-delà de la politique monétaire. L'intervenant a donné l'exemple de la Guinée où un système est mis en place pour permettre des cofinancements entre les banques privées/commerciales et la banque centrale. Il a en outre reconnu qu'il existait certainement des difficultés en ce qui concerne le financement du développement et de l'industrie, et estimé qu'une banque centrale devrait s'assurer que les banques commerciales financent le développement.

64. M. Dumor a demandé à M. Adamassu Tadesse quel était le point de vue du secteur privé sur le rôle des banques centrales dans le développement. M. Tadesse a répondu que, bien que prêteur privé,

son institution était aussi un organisme régional spécialisé, qui avait grandement bénéficié de la confiance accrue dans les investissements en Afrique. Les banques centrales devaient contribuer activement au financement des industries. Il a souligné l'importance des organismes spécialisés de financement, en donnant l'exemple de l'Industrial Development Cooperation (IDC) d'Afrique du Sud. Si l'IDC jouait le rôle d'une entreprise privée, elle le faisait dans l'intérêt national et contribuait ainsi grandement au développement en Afrique du Sud. Il a exhorté les pays africains à créer des entreprises spéciales comme l'IDC.

65. Sur la question de l'énergie, M. Tadesse a affirmé que c'était un secteur auquel son organisme consacrait 10 % de son portefeuille. Intervenant dans le débat, M. Sanusi a expliqué qu'il existait une aversion pour les investissements dans le secteur énergétique, alors qu'on ne pouvait pas parler d'industrialisation sans parler d'énergie. Le financement de l'industrialisation nécessitait un environnement favorable. Il fallait non seulement mettre en place des politiques judicieuses, mais aussi les mettre en œuvre pour générer et utiliser des ressources financières. Il a ajouté que le Nigéria, par exemple, avait de bonnes politiques, mais ne les appliquait pas. Il revenait aux pouvoirs publics d'instaurer un environnement favorable au financement et l'Afrique doit s'employer à le rendre suffisamment attractif pour les investissements extérieurs. Il a cité le cas de la stratégie menée au Brésil pour montrer comment l'État peut conduire une révolution industrielle.

66. Répondant à la question de savoir comment les Émirats arabes unis (EAU) avaient réussi à attirer autant d'intérêts et de financements, M. Qassem a d'abord fait observer qu'il y avait de nombreux points communs entre les EAU et l'Afrique, car il s'agissait dans les deux cas d'une fédération de divers États faisant partie des pays du Sud. Les Émirats étaient passés d'une économie reposant sur le pétrole à une économie diversifiée et ont pu, grâce à des politiques rationnelles et avisées, développer les infrastructures. La Banque centrale des Émirats arabes unis ne finançait pas directement des projets de développement, mais agissait comme organe de régulation. Les EAU comptaient divers fonds d'investissement publics, tels que le Fonds d'Abu Dhabi, destinés à accroître le financement du développement.

67. M. Dumor a ensuite abordé la question des investissements en provenance des pays émergents, la Chine en particulier. Citant M. Sanusi, il l'a invité à expliciter son idée selon laquelle l'Afrique devait reconnaître que la Chine se trouvait en Afrique pour ses propres intérêts. M. Sanusi a d'abord expliqué que tout pays qui croyait pouvoir se développer rien qu'en exportant des produits bruts se trompait; le développement nécessitait l'industrialisation et la création de valeur ajoutée. Aussi, s'agissait-il moins de dénigrer la Chine en parlant de ses intérêts en Afrique que d'encourager l'Afrique à veiller aux siens propres. M. Sanusi a exhorté les pays africains à examiner les implications à long terme de leurs relations tant avec la Chine qu'avec d'autres pays et à penser à leurs intérêts quand ils négocient les termes de l'échange et des investissements.

68. Le débat a ensuite porté sur l'intégration régionale. M. Nchama a indiqué qu'en tant que banque centrale régionale, son institution s'occupait de problèmes se posant au niveau sous-régional. Il a souligné l'importance d'une intégration et d'une coopération plus poussées, en évoquant la possibilité de créer une banque centrale africaine.

69. M. Nabe s'est demandé si l'Afrique était vraiment prête pour une intégration complète. Si l'utilisation du franc CFA permettait d'avoir un espace économique élargi pour la circulation des

facteurs de production, et si l'environnement économique national n'était pas rassurant pour les populations, il s'avérerait difficile pour les pays ou les régions d'attirer l'investissement étranger. Ce n'est pas l'intégration régionale qui permettra d'améliorer le financement de l'industrialisation, mais plutôt la volonté politique et des décisions politiques efficaces.

70. M. Sanusi a convenu avec M. Nabe qu'à certains égards, la monnaie commune par exemple, l'Afrique n'était pas prête pour l'intégration régionale. De fait, 65 % du commerce européen se passe en Europe et qu'entre 35 et 40 % du commerce asiatique a lieu à l'intérieur de l'Asie, alors que moins de 10 % du commerce africain se fait en Afrique. Il ne servait à rien d'avoir une monnaie commune en l'absence de liens commerciaux forts entre pays africains.

71. M. Mikkawi a donné un aperçu des réformes fiscales opérées en Égypte pour faire face à la difficile situation financière consécutive aux troubles politiques. Il a expliqué qu'au regard de la nécessité d'accroître le budget de l'État, la banque centrale avait pris des mesures strictes qui avaient eu un impact sur les populations. Le Gouvernement avait institué une taxe foncière qui oblige les riches à payer des impôts beaucoup plus élevés qu'auparavant, tout comme il avait réduit les subventions sur le gaz. La livre égyptienne avait été dévaluée de 20 % par rapport au dollar des États-Unis. M. Mikkawi a ajouté que l'Égypte avait créé un système d'obligations islamiques en vue d'attirer des investissements étrangers. Ces obligations avaient été émises pour financer les infrastructures et d'autres projets de développement.

Recommandations

72. À l'issue du débat d'experts, les participants ont fait les recommandations suivantes:

- Les pays africains devraient créer des fonds souverains pour financer les projets de développement;
- Il faudrait que les pays africains aient des dirigeants visionnaires capables de formuler et de mettre en œuvre des politiques rationnelles pour créer un environnement propice à l'essor de l'industrialisation;
- Les pays africains devraient renforcer leurs marchés financiers et leur système de paiement, en tant que mécanismes d'appui au programme d'industrialisation du continent;
- L'Union africaine devrait approfondir l'intégration régionale et la coopération entre les pays en vue de faire progresser l'industrialisation du continent.

Lancement du *Rapport économique sur l'Afrique 2013* [point 4 de l'ordre du jour]

73. Le groupe d'experts pour le lancement était composé de M. Carlos Lopes, de M. Maxwell Mkwezalamba et de M. Albert Toikeusse Mabri, Ministre de la planification et du développement de la Côte-d'Ivoire et Président du Bureau de la Conférence.

74. Dans son allocution d'ouverture, M. Maxwell Mkwezalamba a souligné que le Rapport économique sur l'Afrique faisait le point sur les récentes tendances économiques sur le continent. Le

Rapport avait été établi par une équipe conjointe d'experts de la Commission de l'UA et de la CEA. Après avoir présenté la chronologie des sujets traités dans les précédentes éditions du Rapport économique sur l'Afrique, il a précisé que le thème du présent rapport avait été arrêté à l'issue de discussions et que le rapport lui-même avait été élaboré suivant un processus inclusif et participatif et basé sur les recommandations de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, de 2012.

75. Dans sa présentation, M. Carlos Lopes a souligné que le Rapport économique sur l'Afrique, 2013 comportait neuf études de cas portant sur des pays africains qui ont réussi à s'industrialiser en dépit de conditions difficiles. L'Afrique avait besoin de collecter ses données et de se les approprier de manière à raconter sa propre histoire. Non seulement une industrialisation massive en Afrique était nécessaire, elle était également réalisable à grande échelle.

76. Le Secrétaire exécutif a ensuite présenté les principales recommandations du rapport ainsi qu'il suit :

Les pays africains doivent:

- Élaborer une politique d'industrialisation appropriée;
- Ajouter une valeur significative à leurs produits issus des activités extractives et avoir une stratégie globale en matière d'exportation;
- Appliquer des programmes de développement de la chaîne d'approvisionnement et des mécanismes de contrôle dans les sociétés dominantes;
- Développer les compétences locales et les capacités technologiques;
- Négocier des accords commerciaux régionaux;
- Améliorer la mise en œuvre des politiques en assurant la coordination entre les ministères concernés ;
- S'attaquer de façon urgente aux problèmes d'infrastructure et aux goulets d'étranglement.

77. M. Lopes a conclu en disant que la mise en œuvre de ces recommandations permettrait aux pays africains de franchir une étape dans la transformation structurelle.

78. Dans son allocution, le Ministre Mabri a remercié tous ceux qui ont aidé à l'élaboration et à la publication de l'édition 2013 du Rapport économique sur l'Afrique et a informé l'assistance que des exemplaires avaient été distribués à tous les participants à la Conférence. Il a également souligné le rôle essentiel de l'infrastructure dans l'industrialisation ainsi que de son financement. La CEA devrait réfléchir à d'autres moyens de financer l'industrialisation. S'agissant du financement, le Ministre a salué le rapport pour les très importantes recommandations en matière de réforme de politique qu'il contenait, avant de déclarer le Rapport économique sur l'Afrique 2013, officiellement lancé.

Séance d'information à l'intention des ministres [point 5 de l'ordre du jour]

A. Principaux points de la présentation

79. Trois grands points de l'ordre du jour ont été présentés au cours de cette séance. Le premier était le projet Afrique 2063, qui a été présenté par M. Maxwell Mwezalamba, qui a informé les ministres que l'étude était le fruit d'une initiative conjointe de la Commission de la CUA, du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), de la CEA et de la BAD, et que les responsables de ces institutions en constituaient l'organe de surveillance. L'étude se voulait une réflexion sur les réalités de l'Afrique (où en est le continent) 50 ans après les indépendances et sur sa future trajectoire de développement (où va le continent). L'étude sur l'Afrique en 2063 était un programme commun pour la croissance et le développement durables, fondé sur les valeurs de participation et de collaboration entre toutes les parties prenantes, y compris les États membres de l'Union africaine, les communautés économiques régionales, la CEA et la BAD.

80. Par ailleurs, le projet s'inspirait de plans de développement africains précédents, tels que le Plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), mais qu'elle mettait un accent particulier sur les résultats et la mise en place d'un système et d'un processus de mise en œuvre axés sur les résultats. Certains des objectifs de l'étude étaient : l'établissement d'un cadre stratégique, l'élaboration d'un modèle de données de base et la mise en place d'un cadre général de suivi et d'évaluation. Il a indiqué l'échéancier établi pour l'étude ainsi que les divers processus de consultation.

81. Le deuxième point de l'ordre du jour de la séance a porté sur le thème « Promouvoir la croissance et l'emploi par l'impôt, le commerce et la transparence: ordre du jour du G8 de 2013 », qui a été présenté par M. Chris Austen, Directeur au Département du développement international du Royaume-Uni. Il a informé les ministres que les relations avec le monde en développement, notamment l'Afrique, avaient radicalement changé et que l'Afrique était en fait un bel exemple de réussite. Il a souligné que les questions commerciales et fiscales étaient importantes pour l'industrialisation et que l'ordre du jour du G8 avait pour objectif général de favoriser l'avènement d'une révolution de la transparence, qui donnerait aux citoyens les moyens de demander des comptes à leur gouvernement. Le G8 continuerait d'apporter son soutien aux efforts et aux initiatives visant à lutter contre le blanchiment d'argent et les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique. Le Groupe avait également à cœur de promouvoir de nouvelles initiatives sur les données et les normes techniques, dans le cadre des efforts visant à favoriser la transparence.

82. Le troisième point de l'ordre du jour, présenté par M. Ulrich Jacoby, Chef adjoint de la Division des partenariats mondiaux du FMI, a porté sur le renforcement des capacités. M. Ulrich a donné un aperçu des activités de renforcement des capacités menées par l'Institut de formation du FMI et s'est félicité du fait que la Conférence avait mis l'accent sur le développement des capacités et la formation. Il a indiqué la répartition géographique des centres de l'Institut de formation du FMI, en soulignant la faible présence de ces centres dans la région africaine. M. Ulrich a trouvé paradoxal que, tout en étant la région où les besoins de renforcement des capacités se font le plus sentir, l'Afrique soit aussi la région qui bénéficie le moins de la formation dans ce domaine, en partie à cause du manque de centres de formation sur le continent. Le FMI avait lancé en Afrique un appel à candidatures pour accueillir des centres de renforcement de capacités du FMI; mais qu'un seul pays, Maurice, avait fait une offre

acceptée qui avait abouti à la création du centre de formation du FMI dans le pays. Le Centre offrait différents types de formation – élémentaire et technique – aux pays africains. Il était nécessaire que les pays africains s'approprient ce centre, en lui apportant un appui financier notamment.

B. Points saillants des discussions

83. Les participants ont félicité la CEA, la CUA et la BAD pour l'étude concernant le projet Afrique 2063. Ils ont néanmoins demandé des éclaircissements sur le degré d'attention que l'étude accorderait aux questions d'intégration, notamment l'intégration financière du continent par l'adoption d'une monnaie commune. Le Commissaire Mkwezalamba a rassuré les participants que l'intégration, notamment financière, était placée au premier rang des priorités dans l'étude, et que des études sur la création d'une banque centrale africaine étaient en cours et qu'un projet de stratégie commune pour la création d'une banque centrale et d'une monnaie communes, était en voie d'achèvement. Le document en question soulignait clairement un certain nombre de conditions préalables à la création d'une zone monétaire commune et d'une banque centrale.

84. Si les participants ont salué l'idée de création de l'Institut de formation pour l'Afrique du FMI, ils ont cependant demandé pourquoi les ressources devant servir à créer cet établissement ne pouvaient être plutôt utilisées pour soutenir les institutions de formation sur le renforcement des capacités déjà existantes sur le continent. La réponse qui leur a été donnée est la suivante : quand bien même le FMI souhaitait combiner son assistance technique avec la formation, ce n'était pas faisable du fait que les moyens techniques n'étaient pas adaptés pour appuyer la formation et qu'une telle démarche se heurtait à des contraintes juridiques et financières complexes.

C. Recommandations

85. La Conférence a recommandé la création d'un modèle pour mesurer les progrès en matière d'intégration.

Nouvelle orientation stratégique de la CEA [point 6 de l'ordre du jour]

86. La séance a été présidée par M. Albert Toikeusse Mabri, Ministre du plan et du développement de la Côte d'Ivoire.

87. M. Carlos Lopes, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA a, après avoir exposé les justifications de la nouvelle orientation stratégique, expliqué que le monde changeait, qu'il en était de même pour l'Afrique et que la CEA devait également changer pour rester pertinente dans un paysage en mutation dans le programme de transformation de l'Afrique. Il a donné comme exemples des secteurs dans lesquels le monde et l'Afrique changeaient. Il a également fait observer qu'au cœur du processus de recalibrage, il y avait la nécessité de mettre « L'Afrique d'abord » dans les activités de la CEA. Le travail de la Commission serait réaligné en mettant l'accent sur quatre activités essentielles, à savoir : a) renforcer la rigueur et la pertinence du savoir produit par la Commission ; b) faire de la CEA une source d'analyses et de réflexions sur le développement de l'Afrique faisant autorité ; c) créer du savoir étayé par des statistiques solides et d) améliorer la présentation et la diffusion des produits de savoir de la CEA à leurs principaux destinataires.

88. Il a ensuite exposé en détail les neuf domaines prioritaires de la CEA durant les prochaines années :

- **Politiques macroéconomiques:** Ce sous-programme soulignera l'importance continue d'avoir une croissance accrue en Afrique, et sera basé sur l'élaboration de politiques économiques saines, la promotion du développement du secteur privé, la mobilisation des ressources et l'amélioration de la gouvernance économique.
- **Intégration régionale et commerce:** Ce sous-programme mettra l'accent sur le rôle central de l'intégration régionale dans le développement de l'Afrique en favorisant les liens entre le commerce, l'industrie, l'agriculture, les terres, les infrastructures et les investissements et en aidant les pays africains à stimuler les échanges intra-africains et à participer effectivement au commerce international.
- **Innovations, technologies et exploitation des ressources naturelles en Afrique:** Ce sous-programme s'attachera à mettre en valeur et à exploiter les nouvelles technologies et l'innovation en appui au développement de l'Afrique, notamment dans le contexte de la promotion de l'économie verte et de la lutte contre les effets du changement climatique. Il favorisera également la mise en œuvre de la Vision africaine des mines et des conclusions du huitième Forum africain pour le développement.
- **Statistiques:** Le sous-programme consacré aux statistiques est vital compte tenu de l'accent accru que la CEA veut mettre sur la génération de données pour la recherche et l'élaboration de politiques reposant sur des données factuelles. Les activités statistiques de la CEA faciliteront également le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des OMD et autres objectifs convenus au niveau international, tout en assurant la disponibilité des données de haute qualité pour guider la prise de décisions.
- **Renforcement des capacités:** Ce sous-programme jouera un rôle crucial en veillant à ce que les principales conclusions des activités de recherche de la CEA soient utilisées en appui à la mise en œuvre des politiques aux niveaux national, sous-régional et continental. Cela se fera en renforçant les capacités dont les États membres, les communautés économiques régionales et l'Union africaine ont besoin pour mettre en œuvre leurs priorités de développement.
- **Égalité des sexes et place des femmes dans le développement:** Ce sous-programme continuera d'aborder les nouveaux problèmes ayant un impact sur les femmes africaines. Il encouragera également l'intégration de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes dans les politiques et programmes nationaux des États membres, à l'aide de données factuelles et statistiques crédibles.
- **Activités sous-régionales pour le développement:** Ce sous-programme sera exécuté dans les cinq sous-régions, à savoir Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord, Afrique australe et Afrique de l'Ouest. Il s'attachera à renforcer les capacités des États membres de formuler des plans et des politiques reposant sur des données factuelles et de produire et diffuser des statistiques de qualité en temps opportun pour les profils de pays

périodiques, ainsi que des analyses de risques pour étayer l'élaboration de politiques et la prise de décisions. Il favorisera également la conception et la mise en œuvre d'initiatives de développement sous-régionales.

- **Planification et administration du développement:** Ce sous-programme servira de cadre à des activités de formation visant à améliorer la gestion du secteur public, centrées sur l'élaboration, l'analyse, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques économiques. Il servira également à améliorer et renforcer la vision nationale et la planification du développement dans les États membres.
- **Politiques de développement social:** Ce sous-programme sera renforcé pour intégrer le développement humain et des préoccupations telles que l'emploi, la démographie, la protection sociale et les questions relatives aux jeunes dans les politiques et stratégies régionales et nationales. Les activités menées dans ces domaines essentiels seront complétées en mettant en avant une meilleure compréhension de la prestation de services sociaux dans le contexte de la planification et de la gestion urbaines.

89. M. Lopes a en outre expliqué que la CEA devait également changer ses manières de travailler en adoptant des normes de travail pertinentes. L'appui de la CEA à la CUA se poursuivrait dans le cadre d'une approche collective pour la mise en œuvre des initiatives clés communes, afin de faire en sorte que les centres de décision de la CEA soient régis par une série de règles identiques ; une plus grande discipline dans l'organisation des conférences et des ateliers grâce à la publication d'un calendrier annuel des manifestations ; une culture de réduction des conférences et un accent plus important sur la politique et la recherche; un accent accru sur la parité des sexes en commençant avec l'intégration de l'autonomisation des femmes; la redéfinition des compétences et des capacités du personnel en privilégiant le recyclage professionnel, et une réduction générale de l'empreinte carbone de la CEA.

90. Dans sa réponse, le Ministre Mabri a remercié le Secrétaire exécutif d'avoir fait part de sa vision à la Conférence et a invité les participants à poser des questions et à faire des commentaires.

91. Le Ministre Trevor Manuel d'Afrique du Sud a remercié le Secrétaire exécutif pour sa vision audacieuse définie pour la CEA. Il voulait savoir comment ce nouveau recalibrage serait financé par le Secrétaire général de l'ONU. Il a en outre recommandé que la CEA travaille avec d'autres organisations ayant des missions similaires en Afrique pour atteindre son objectif. Il a cité comme exemple le Centre de formation sur les politiques macroéconomiques du FMI créé à Maurice et appelé à la coopération entre de telles entités et la CEA. Il a également insisté sur la nécessité d'élaborer des indicateurs servant à mesurer l'intégration sur le continent ainsi que les progrès accomplis en matière d'innovation et de TIC. Il a également mentionné l'importance du « milieu manquant » dans le calcul des séries de données économiques et sociales.

92. Un représentant du Sénégal a également remercié le Secrétaire exécutif pour sa vision pour l'Afrique et a demandé que la CEA s'attache à rendre les résultats de ses travaux de recherche et ses publications plus pertinents pour les responsables des politiques au niveau national. Il a proposé que la CEA publie un rapport annuel sur l'Afrique ainsi que sur la manière dont certains pays atteignent des objectifs de développement spécifiques, car cela aurait un plus grand intérêt pour les décideurs.

93. Un représentant de l'Algérie s'est également félicité des nouveaux changements à la CEA et a demandé que cette nouvelle vision soit réaffirmée dans les idées pour l'Afrique 2063. Il a également demandé que soit lancé le plus tôt possible l'Institut africain d'études sur le futur dont l'objectif, a-t-il rappelé, était de construire le futur de l'Afrique. Une telle institution aiderait les Africains à utiliser ces instruments au service du développement du continent. Il a, pour terminer, lancé un appel de bienvenue à tous les étudiants qui peuvent obtenir des bourses pour venir étudier en Algérie.

94. Une représentante de la Namibie a ensuite pris la parole et s'est félicitée des changements envisagés dans les activités de la CEA, notamment l'accent mis sur les statistiques et la mise en place d'une base de données centrale. Elle a indiqué que le Gouvernement namibien appuyait pleinement le processus de restructuration.

95. Un représentant des Comores a également salué la nouvelle vision de la CEA et rappelé que par sa résolution 1, le Sommet de l'UA tenu en janvier 2013, avait déjà entériné la transformation de la CEA. Il a fait siennes les observations de l'Afrique du Sud et remercié l'Algérie pour l'offre faite en matière d'éducation.

96. Un représentant de la Tanzanie s'est également félicité de la nouvelle orientation stratégique et a suggéré que l'accent soit mis sur les résultats et que le processus soit ciblé. Il s'est demandé pourquoi l'emploi était traité dans le cadre du développement économique et non dans celui du développement social.

97. Un représentant du Mozambique a également félicité le Secrétaire exécutif pour son exposé, notamment l'accent mis sur des piliers clairs de la mise en œuvre. Il a noté que l'accent mis sur la politique macroéconomique était important et que la CEA devait continuer à se concentrer sur la croissance économique en tant que préalable au développement. Il a également noté que l'accent mis sur la statistique revêtait actuellement une grande importance du fait qu'il était très difficile de disposer de statistiques crédibles pour l'Afrique. Il a également souligné la nécessité de renforcer les compétences des bureaux nationaux de statistiques. Il a toutefois mis en garde contre la culture de « tourisme d'assistance technique » et indiqué qu'il fallait y mettre fin. Il a souligné que les besoins des États membres en matière de renforcement des capacités devaient être clairement définis et satisfaits.

98. Un représentant de la Tunisie a, dans son exposé, fait observer que la CEA ne devait pas seulement s'intéresser à la recherche macroéconomique, mais également aux problèmes quotidiens. Il a ajouté que le rôle de la femme dans la vie économique devait faire l'objet d'études plus approfondies. Il a finalement informé les participants que la Tunisie était prête à mettre les services de son bureau de statistiques à la disposition de la CEA.

99. Un représentant de la Mauritanie a ensuite pris la parole et a informé les participants que tout était prioritaire en Afrique et qu'il existait un grand nombre de préalables essentiels au développement de l'Afrique. L'assistance de la CEA était indispensable aux États membres, notamment pour l'utilisation de la recherche menée par la CEA dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques au niveau national.

100. Un représentant du Zimbabwe a également félicité le Secrétaire exécutif pour la nouvelle orientation stratégique et a fait quelques observations. La CEA devrait également inclure le rôle de

l'investissement direct étranger (IDE) dans le développement ; la rénovation de l'infrastructure ; la création de valeur ajoutée, la gouvernance économique notamment la corruption, et le programme de développement de l'après 2015.

101. Un représentant de la Guinée équatoriale a également salué le Secrétaire exécutif pour sa nouvelle vision. Il était important de considérer les questions africaines sérieusement. Il a ajouté qu'il fallait également examiner comment amener le secteur privé à s'intéresser au développement. S'agissant du financement du développement, il a estimé que les institutions financières internationales (IFI) ne pouvaient à elles seules financer tous les besoins de l'Afrique et qu'il y avait lieu d'explorer d'autres sources de financement, la mobilisation de ressources intérieures notamment.

102. Un représentant du Niger a également pris la parole et a, dans sa présentation, salué la vision du Secrétaire exécutif pour la CEA. Il a estimé que la planification devait être réhabilitée en Afrique en créant s'il le fallait même des ministères de la planification autonomes. Il a également convenu avec les intervenants qu'il était nécessaire d'examiner le financement du développement plus à fond.

103. Un représentant du Maroc a également félicité le Secrétaire exécutif pour sa vision, s'agissant en particulier du volet des statistiques. Il a souligné l'importance des profils de risque au niveau des pays. Il a indiqué qu'il devait y avoir une meilleure coordination pour la mise en œuvre de la stratégie et que cet aspect devrait bénéficier du rang de priorité le plus élevé. Il a conseillé à la CEA de mettre davantage l'accent sur des domaines tels que la création de valeur ajoutée, mais également sur les moyens d'associer l'ensemble des ministères et pas seulement ceux des finances et de la planification, afin de faciliter la mise en œuvre au niveau des pays. Il s'est également félicité de l'invitation faite aux étudiants par l'Algérie et a indiqué que le Maroc était également disposé à partager son expertise avec la CEA.

104. Dans sa réponse, le Ministre Mabri a, au nom de son Gouvernement, offert d'abriter l'Institut africain des statistiques en Côte d'Ivoire. Il a ensuite invité le Secrétaire exécutif à répondre aux observations des participants.

105. Le Secrétaire exécutif a remercié les ministres pour le large consensus qui s'était dégagé autour de la nouvelle voie définie pour la CEA. Il a indiqué que toutes les observations seraient prises en compte pour façonner l'orientation de la nouvelle stratégie. S'agissant de la mesure de l'intégration régionale, il a proposé que la CEA élabore un indice d'intégration régionale qui serait utilisé par les pays pour mesurer leur niveau d'intégration régionale.

106. Le Secrétaire exécutif a également informé les ministres que la CEA allait, dans un avenir proche, établir un rapport pays sur le développement africain qui comporterait le profil de chaque pays ainsi qu'une analyse de risque actualisée chaque trimestre. Ce serait un moyen de rendre la CEA plus pertinente pour ses parties prenantes. Il a également indiqué qu'une nouvelle unité serait créée à la CEA, qui serait dédiée au renouvellement de la planification et partagerait les enseignements en matière de planification. Une autre unité sur les prévisions serait également créée avec pour tâche d'établir des prévisions concernant les indicateurs clés. La CEA mettrait également en place un réseau de spécialistes du travail technique, si c'était nécessaire.

107. Le Secrétaire exécutif a également indiqué que des questions telles que la priorisation, les statistiques, les investissements, le renforcement des capacités, et l'assistance technique pouvaient être intégrés dans les activités en cours de la CEA. Il a également remercié la Tunisie d'avoir soulevé la question de la promotion de la femme et indiqué qu'il était important que l'Afrique investisse dans ses femmes.

108. S'agissant du budget destiné à appuyer le processus de restructuration, le Secrétaire exécutif a indiqué que la CEA était dotée d'un budget suffisant, mais que les États membres devaient se garder de réduire le budget dans le futur proche. Il a conclu la séance en remerciant tous les pays qui avaient apporté leur soutien à la nouvelle orientation stratégique de la CEA et assuré les États membres qu'il prendrait leurs offres d'assistance en considération.

Examen du rapport et des principales recommandations de la réunion du Comité d'experts de la réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA [point 7 de l'ordre du jour]

109. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence a examiné le rapport du Comité d'experts ainsi que six projets de résolution recommandés par le Comité. Après des débats approfondis sur certaines questions traitées dans le rapport et sur certaines autres abordées dans les résolutions, la Conférence a pris note du rapport et a adopté les six résolutions qui lui sont annexées, en leur apportant quelques modifications.

Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle et des projets de résolution [point 8 de l'ordre du jour]

110. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence a examiné le projet de déclaration ministérielle de la réunion. La Conférence a fait des commentaires et observations d'ordre général sur diverses sections du projet de déclaration et a proposé des corrections et changements mineurs destinés à améliorer le projet.

111. La Conférence a, à l'unanimité, adopté le projet de déclaration ministérielle, compte tenu de ses observations et modifications. La version modifiée de la Déclaration ministérielle est jointe au présent rapport en tant qu'annexe 1.

Questions diverses [point 9 de l'ordre du jour]

112. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Conférence a pris note de l'offre faite par le Royaume du Maroc d'accueillir la septième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA à Rabat en 2014.

113. Un des participants a proposé que la Conférence exprime son indignation en condamnant les événements survenus récemment en République centrafricaine où s'était produit un changement de gouvernement inconstitutionnel. Le Président du Bureau a cependant souligné qu'il ne serait pas indiqué que la Conférence fasse une quelconque déclaration sur la situation en République centrafricaine dans la mesure où l'Union africaine s'était déjà prononcée sur cette question.

114. M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire aux affaires économiques de l'UA, a informé la Conférence qu'il allait prochainement quitter la Commission de l'UA et qu'il était par conséquent à Abidjan pour la dernière fois en qualité de Commissaire de l'UA. Il a demandé aux ministres d'apporter leur soutien sans faille à M. Anthony Mothae Maruping, qui prenait la relève en 2013 en tant que Commissaire aux affaires économiques. Au nom de la Conférence, le Président du Bureau de la Conférence, le Ministre Mabri a remercié M. Mkwezalamba pour les services rendus à l'Union africaine et à l'Afrique dans son ensemble. La Conférence lui a souhaité plein succès dans ses futures entreprises.

Clôture de la réunion [point 10 de l'ordre du jour]

115. M. Daniel Kablan Duncan, Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire, M. Carlos Lopes, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, le nouveau Président du Bureau de la Conférence M. Albert Toikeusse Mabri, Ministre du plan et du développement de la Côte d'Ivoire et M^{me} Nialé Kaba, Ministre de l'économie et des finances déléguée auprès du Premier ministre, étaient présents à la cérémonie de clôture.

116. Dans son allocution, le nouveau Président du Bureau a informé la Conférence que le Commissaire aux affaires économiques de l'UA quittait ses fonctions à la fin de l'année. Il a remercié le Commissaire Mkwezalamba pour le soutien accordé au Bureau au fil des ans. Il a remercié aussi M. Carlos Lopes pour avoir présenté la nouvelle vision stratégique de la CEA. Il a indiqué que la Conférence avait adopté six résolutions et une déclaration intitulée « Déclaration d'Abidjan » destinée à accélérer l'industrialisation en Afrique. Il a conclu en remerciant tous les participants pour leur contribution au succès de la Conférence.

117. Dans son allocution, M. Carlos Lopes a présenté ses excuses au nom de M^{me} Zuma qui avait dû quitter la Conférence pour assister au sommet des BRICS en Afrique du Sud. La participation à la Conférence était encourageante, car 40 ministres des finances, de la planification économique et du développement y ont assisté ainsi que plusieurs industriels et universitaires.

118. M. Lopes a ajouté que l'organisation de la Conférence était opportune, car elle se tenait l'année pendant laquelle l'Afrique célébrait les 50 ans d'unité du continent et que par conséquent l'Afrique 2063 avait besoin d'une vision bien claire. Il a également parlé du lancement du Rapport économique sur l'Afrique 2013 et souligné que l'Afrique devait raconter sa propre histoire et s'approprier sa narration à travers des statistiques solides et que l'Afrique devrait rechercher son propre programme dans le cadre mondial existant. Il a en outre remercié les ministres d'avoir approuvé la nouvelle orientation stratégique de la CEA et indiqué que les commentaires présentés serviraient à façonner le processus et ses résultats. Il a conclu en remerciant le Gouvernement et le peuple ivoiriens pour leur hospitalité et pour avoir abrité cette conférence très réussie.

119. La délégation égyptienne a proposé une motion de remerciement au nom de la Conférence. Le représentant a remercié le Gouvernement de la Côte d'Ivoire pour avoir accueilli la Conférence ainsi que pour les excellentes installations mises à la disposition des participants. Il a également exprimé ses remerciements à la Commission de l'UA ainsi qu'à la CEA pour avoir planifié et organisé la Conférence avec succès.

120. Dans son allocution de clôture, Daniel Kablan Duncan, Premier Ministre de la République de Côte d'Ivoire a également témoigné de l'importance de l'industrialisation pour la croissance continue de l'Afrique. Il a noté que l'importance de l'industrialisation de l'Afrique expliquait la présence à la Conférence de si nombreux représentants venant de tous les secteurs. Il a rappelé que le Président de la République de Côte d'Ivoire avait, lors de la cérémonie d'ouverture, fait part à la Conférence de sa vision de la Côte d'Ivoire en tant que pays émergent d'ici à 2020.

121. Le Premier Ministre a également souligné que l'Afrique avait besoin d'adopter une approche structurelle de l'industrialisation et que tous les acteurs devaient travailler de concert pour en faire une réalité. L'Afrique avait enregistré une croissance de 5 % tandis que le reste du monde n'avait réalisé que 3 %, mais malgré cette croissance, très peu d'emplois avaient été créés en faveur de la jeunesse, ce qui contribuait aux inégalités de revenu, au chômage et à la mortalité maternelle. Pour conclure, il a indiqué que la Côte d'Ivoire était déterminée à prendre en compte les conclusions de la Conférence dans son processus d'industrialisation. Il a en outre noté que des marchés élargis, des formes d'intégration plus poussée et les recommandations du rapport économique sur l'Afrique de la CEA mettraient l'Afrique au diapason des tigres asiatiques. Il a ensuite officiellement déclaré la Conférence close.

ANNEXE I - RÉSOLUTIONS ET DÉCLARATION MINISTÉRIELLE ADOPTÉES PAR LA COMMISSION À SA QUARANTE-SIXIÈME SESSION

A. Résolution

907 (XLVI) L'industrialisation au service d'une Afrique émergente

La Conférence des ministres,

Reconnaissant que les bons résultats économiques récents de l'Afrique, ses vastes dotations inexploitées en ressources humaines et naturelles ainsi que les changements importants qui ont caractérisé les structures économiques, l'équilibre des pouvoirs et les marchés du monde au cours de la dernière décennie créent de réelles opportunités et posent des défis au continent pour promouvoir l'industrialisation et favoriser une croissance durable et partagée, ainsi que la transformation économique inclusive, et pour créer des emplois et réduire la pauvreté,

Reconnaissant en outre l'approbation du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et de la Vision africaine des mines par les chefs d'État africains lors des sommets de l'Union africaine en 2007 et 2009 respectivement en tant que cadres continentaux du développement industriel permettant de renforcer la diversification économique, la création de valeur ajoutée et l'exploitation des ressources minières au service du développement durable notamment.

Tenant compte du fait que, pour s'industrialiser et transformer ses économies, l'Afrique a besoin de mettre efficacement en œuvre des mesures aux niveaux national, régional et continental, notamment des plans de développement à long terme et des stratégies industrielles pour s'attaquer aux contraintes et exploiter les possibilités nouvelles résultant de l'intensification de la coopération Sud-Sud ainsi que celles offertes par les autres partenaires de développement au service du développement économique et social de l'Afrique,

Rappelant le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la formulation d'une stratégie de retrait sans heurt de la catégorie des pays les moins avancés,

1. *Demande* aux gouvernements africains d'adopter et d'appliquer une politique industrielle cohérente afin d'accélérer et de renforcer la création de valeur ajoutée de la production locale, les liens entre le secteur des produits de base et les autres secteurs économiques afin d'allouer des ressources du budget national aux développement industriel;

2. *Exhorte* les gouvernements africains à créer des mécanismes appropriés inclusifs et transparents de conception de la politique industrielle afin d'élaborer des feuilles de route hiérarchisées par pays sur la politique industrielle en vue de la création de valeur ajoutée, en collaboration étroite avec les parties prenantes, notamment le secteur privé, la société civile, les institutions de recherche et d'innovation;

3. *Exhorte également* les gouvernements africains à mettre au point des politiques appropriées centrées sur la création de valeur ajoutée à l'échelle locale, l'encouragement de la

participation locale à la chaîne de valeur, l'élimination de la bureaucratie et la rationalisation des réglementations, de même que sur l'obtention d'une assistance technique et financière pour développer les liens;

4. *Exhorte en outre* les gouvernements africains à adopter des stratégies appropriées en vue de relier les entreprises autochtones aux chaînes de valeur régionales et mondiales, notamment des programmes sur mesure de développement de la chaîne d'approvisionnement pour que ces entreprises demeurent compétitives;

5. *Invite instamment* les gouvernements africains et les communautés économiques régionales à négocier des accords commerciaux régionaux et à encourager le commerce intra-africain, y compris par l'accélération de la mise en œuvre de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale et des accords commerciaux régionaux afin d'améliorer l'infrastructure régionale, d'harmoniser les procédures douanières et les mesures tendant à démanteler les barrières tarifaires et non tarifaires;

6. *Encourage* les pays africains à s'attaquer aux barrières tarifaires et non tarifaires, aux contraintes et aux goulets d'étranglement dans le domaine de l'infrastructure, y compris l'infrastructure transfrontalière aussi bien que les routes de desserte reliant les producteurs agricoles aux centres de transformation et à utiliser l'accès des produits de base afin d'acquiescer à des conditions favorables un financement pour l'infrastructure, outre l'exploitation des partenariats public-privé pour la mise en place de l'infrastructure;

7. *Invite* les pays africains à améliorer la cohérence des politiques et leur mise en œuvre par la coordination entre les ministères et les autres parties prenantes, y compris le secteur privé, conformément au Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et à la Vision africaine des mines;

8. *Demande également* aux pays africains d'améliorer la coordination aux niveaux régional et continental et d'harmoniser étroitement les cadres nationaux de développement industriel avec les priorités du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, tout en œuvrant de concert pour élaborer une vision unifiée de la façon d'influer sur le programme économique mondial et d'aider à préparer les résultats de la mondialisation au bénéfice des Africains;

9. *Demande par ailleurs* aux pays africains d'allouer des ressources suffisantes pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique et d'autres initiatives régionales d'industrialisation;

10. *Prie* la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique d'entreprendre une étude et de recommander des stratégies et des mécanismes appropriés pour encourager et soutenir les technologies de pointe endogènes, les connaissances autochtones et l'innovation fondée sur le savoir, y compris la création dans chaque communauté économique régionale de centres régionaux de technologie;

11. *Demande en outre* à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique d'élaborer une approche cohérente qui aidera les pays africains à renforcer leurs capacités et à entreprendre efficacement l'industrialisation fondée sur les avantages comparatifs;

12. *Demande* que la Commission économique pour l'Afrique, agissant en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, aide les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral à élaborer des politiques industrielles servant de base à l'industrialisation fondée sur les ressources naturelles et à la diversification économique.

908 (XLVI) Recentrer et recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de soutenir la transformation structurelle de l'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant la décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (Assembly/AU/Dec.450 (XX)) du 28 janvier 2013, qui approuve la réorientation stratégique de l'action de la Commission économique pour l'Afrique en appui à la transformation structurelle de l'Afrique,

Rappelant en outre le mandat de la Commission, tel qu'adopté par le Conseil économique et social dans sa résolution 671A (XXV) du 29 avril 1958 et modifié par ses résolutions 974 D.1 (XXXVI) du 5 juillet 1963, 1343 (XLV) du 18 juillet 1968 et 1978/68 du 4 août 1978,

Consciente des résolutions 45/177 du 19 décembre 1990, 45/264 du 13 mai 1991 et 46/235 du 13 avril 1992 de l'Assemblée générale appelant au renforcement du rôle des commissions régionales,

Consciente en outre de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale, du document final de la Conférence Rio+20 dans lequel les commissions régionales de l'ONU et les autres organisations régionales ont été invitées à aider les pays en développement, dans leurs régions respectives, à réaliser un développement durable et la réduction de la pauvreté et à promouvoir l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable,

Prenant note de la résolution 67/266 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal complet, qui charge la commission régionale d'entreprendre des activités opérationnelles pour le développement aux niveaux national, sous-régional et régional,

Notant avec satisfaction le processus de consultation en cours dans la région africaine sur le programme de développement pour l'après-2015 et soulignant que parmi les priorités du programme figurent la transformation économique structurelle et la croissance inclusive; l'innovation et la technologie, l'égalité des sexes et le développement humain,

Se félicitant des efforts des pays africains pour lancer une large transformation structurelle et devenir des pays à revenu intermédiaire, en s'appuyant sur la promotion de la bonne gouvernance, un processus rationnel de prise de décision et de gestion macroéconomique, une meilleure planification de l'économie, une gestion efficace des ressources naturelles et des changements climatiques, l'exploitation de dividende démographique potentiel, la mobilisation renforcée des ressources nationales, la réalisation de l'égalité des sexes et l'investissement dans les infrastructures physiques et le capital humain,

Prenant note du document du Secrétaire exécutif intitulé «Nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l’Afrique pour un développement transformateur du continent» (A/E/ECA/COE/32/10), du projet révisé de cadre stratégique/plan-programme biennal pour la période 2014-2015 (E/ECA/COE/32/15), du projet de budget-programme pour l’exercice biennal 2014-2015 (E/ECA/COE/32/12) et des Statuts de l’Institut africain de développement économique et de planification (E/ECA/COE/32/14),

1. *Invite* la Commission économique pour l’Afrique à renforcer ses capacités dans le domaine de la recherche fondée sur les faits, de la production de données et de statistiques actualisées et de qualité, ainsi que de la fourniture aux États membres de services consultatifs améliorés et d’appui en matière de développement des capacités;

2. *Donne mandat* au Secrétaire exécutif de réaligner les programmes et priorités de la Commission économique pour l’Afrique en vue de soutenir le programme de développement pour la transformation de l’Union africaine;

3. *Entérine* le Cadre stratégique révisé de la CEA et le projet de budget-programme y relatif pour l’exercice biennal 2014-2015;

4. *Entérine également* les statuts actualisés de l’Institut africain de développement économique et de planification en tant qu’institution spécialisée de formation chargée d’assister les pays dans la conception et la gestion des politiques économiques, ainsi que de la planification, du suivi et de l’évaluation du développement et *prie* le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l’Afrique de les transmettre au Conseil économique et social des Nations Unies aux fins de l’obtention de l’avis administratif nécessaire à leur application effective;

5. *Demande* au Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies de fournir à la Commission économique pour l’Afrique le soutien nécessaire pour aligner ses activités sur les priorités de l’Afrique, conformément à la décision des chefs d’État et de gouvernement de l’Union africaine.

909 (XLVI) Réaliser et exploiter le dividende démographique en Afrique

La Conférence des ministres,

Reconnaissant que le dividende démographique de l’Afrique est une opportunité pour le continent de connaître un développement social généralisé et une croissance économique accélérée en tant que résultats de changements démographiques mieux à même de stimuler la croissance économique et d’avoir un impact significatif sur la réduction de la pauvreté,

Notant que si l’Afrique veut réaliser et exploiter son dividende démographique, il est essentiel qu’elle augmente et maintienne un investissement soutenu dans les femmes et les jeunes, notamment dans l’éducation des filles, dans la santé maternelle, des nouveau-nés et des enfants et qu’elle réponde

aux besoins non satisfaits des femmes en matière de services de santé de la reproduction globaux, notamment la planification familiale,

Notant en outre avec satisfaction les travaux actuellement menés dans ce domaine par la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour la population, de la Banque africaine de développement et d'autres partenaires tels que l'Agency for International Development des États-Unis, la Fondation Bill Gates et la Fondation Packard notamment,

Convaincue que pour récolter les bénéfices du dividende démographique, il est nécessaire d'intensifier les efforts afin d'améliorer la gouvernance, la transparence et la reddition de comptes,

1. *S'engage* à:

- Assurer l'intégration effective des facteurs sociaux, démographiques et sanitaires générateurs d'emplois dans les stratégies et politiques de développement globales, notamment dans la formulation de plans stratégiques à moyen terme;
- Exploiter le dividende démographique pour établir son avantage comparatif et concurrentiel à travers des stratégies de développement humain appropriées;
- Assurer des investissements, soutenus et efficaces dans les secteurs de la santé et de l'éducation, ainsi que dans la science et la technologie;
- Accroître les investissements dans les services de santé maternelle, des nouveau-nés et des enfants, notamment des services de santé de la reproduction globaux, en améliorant la sécurité nutritionnelle et en assurant des soins de santé à la population la plus âgée;
- Intégrer les nouveaux entrants sur le marché du travail et les travailleurs pauvres dans l'économie formelle à travers des politiques de main-d'œuvre qui créent des possibilités de plein emploi productif et de travail décent pour tous, notamment les jeunes, tout en facilitant des systèmes de protection sociale équitables pour tous;
- Renforcer les mécanismes de reddition de comptes qui rassemblent tous les partenaires de développement concernés, et qui aient pour objet d'autonomiser les populations et de renforcer leur participation effective à la société;

2. *Engage* la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique à élaborer une initiative continentale relative au dividende démographique qui permettra au continent africain d'accélérer le développement économique et de contribuer à la renaissance africaine;

3. *Invite* les organismes multilatéraux, les partenaires bilatéraux, les fondations, les groupes de réflexion, les organisations non gouvernementales, les institutions de recherche et les universités à travailler avec la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement afin de fournir une assistance technique, des services d'experts

ainsi que les ressources financières pour permettre aux États membres d'agir afin de réaliser et de récolter les bénéfices de leur dividende démographique;

4. *Demande* à la Commission de l'Union africaine de porter l'initiative continentale sur le dividende démographique ainsi que le contenu de la présente résolution à l'attention des conférences des ministres de la santé, des ministres du développement social, des ministres de l'industrie ainsi que des ministres de l'éducation et des ministres de la promotion de la jeunesse de l'Union africaine;

5. *Demande également* à la Commission de l'Union africaine de mettre en place un fonds pour la recherche afin de faciliter les activités de recherche sur le dividende démographique en Afrique, avec l'appui des États membres et des partenaires de développement.

910 (XLVI) Position commune de l'Afrique sur le programme de développement pour l'après-2015

La Conférence des ministres,

Notant les progrès accomplis par le continent vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et sachant les problèmes qui se posent encore pour les efforts visant à les atteindre tous d'ici à 2015,

Rappelant les décisions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine demandant à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement, de lui présenter chaque année un rapport d'activité accompagné de données statistiques sur les progrès accomplis par l'Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement,

Consciente du rôle limité joué par les parties prenantes africaines dans l'élaboration de la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement,

Rappelant la décision par laquelle les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont demandé en juillet 2012 à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement et au Programme des Nations Unies pour le développement d'intensifier les consultations sur le programme de développement de l'après-2015 pour définir les priorités africaines,

1. *Prend note* du projet de rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique (2013) et en recommande l'adoption par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement en mai 2013;

2. *Invite* les pays à affecter les ressources nécessaires à l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

3. *Prend note* du projet de position commune africaine, qui reflète les priorités de l'Afrique en ce qui concerne le programme de développement pour l'après-2015;

4. *Invite* la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement à mettre en place un groupe de travail technique africain chargé de traduire les priorités de l'Afrique concernant le programme de développement pour l'après-2015 en objectifs concrets et de faire en sorte qu'ils soient pris en compte dans le processus d'élaboration des objectifs de développement durable et dans le programme adopté à l'échelle mondiale pour l'après-2015;

5. *Invite en outre* tous les pays africains et les communautés économiques régionales à s'approprier, appuyer, défendre et créer des alliances en rapport avec la position commune de l'Afrique de manière à permettre au continent de parler d'une seule voix dans les discussions qui se tiendront au niveau mondial pour élaborer le programme de développement pour l'après-2015.

911 (XLVI) Statistique et développement de la statistique

La Conférence des ministres,

Rappelant l'importance des données statistiques pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes et des politiques de développement, ainsi que pour le renforcement de l'intégration économique et politique de l'Afrique,

Notant les progrès accomplis par la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement dans l'élaboration et l'exécution à l'échelle du continent de cadres, stratégies et initiatives tels que la série de recensements de la population et de l'habitation de 2010, les programmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement de statistiques de l'état civil et le programme mené à l'échelle du continent pour produire des statistiques ventilées par sexe en appui aux efforts d'intégration de l'Afrique,

Notant que malgré les progrès enregistrés à ce jour, il reste encore beaucoup à faire en Afrique pour amener la statistique au point où elle aidera effectivement le continent à appuyer son développement et en s'en approprier la narration,

Se félicitant du rôle central imparti à la statistique dans le contexte du repositionnement de la CEA et de la volonté affichée de générer de la recherche et du savoir, de favoriser le consensus et d'offrir des services de renforcement des capacités et des services consultatifs dans différents domaines thématiques qui contribuent au programme de développement des pays africains,

Se félicitant également de la décision des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de créer un institut statistique de l'Union africaine,

Se félicitant par ailleurs de l'offre du Gouvernement ivoirien d'accueillir le Centre panafricain de formation statistique quand il sera créé;

1. *Félicite* les pays qui ont signé et ratifié la Charte africaine de la statistique et invite ceux qui ne l'ont pas encore fait à la signer et à la ratifier le plus rapidement possible;

2. *Décide* d'allouer des ressources suffisantes à la production et à l'utilisation de données statistiques conformément aux principes inscrits dans la Charte africaine de la statistique;

3. *Demande* à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement, à la Commission économique pour l'Afrique et au Programme des Nations Unies pour le développement de créer un groupe de travail chargé d'élaborer des indicateurs en vue du programme de développement pour l'après-2015 en fonction des priorités définies dans la position commune de l'Afrique et de présenter un projet de liste d'indicateurs d'ici à la fin de 2013;

4. *Invite* la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque africaine de développement à consacrer la prochaine réunion des directeurs des bureaux statistiques nationaux à la promotion de la production et de l'utilisation de données statistiques détaillées, notamment en rapport avec la comptabilité du capital naturel, en vue d'appuyer comme il convient la transformation des économies africaines;

5. *Invite instamment* la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement à établir un plan stratégique quinquennal concernant le Centre panafricain de formation statistique, pour le présenter à la réunion des directeurs des bureaux statistiques nationaux d'ici à novembre 2013;

6. *Demande* à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement, à la Commission économique pour l'Afrique et aux communautés économiques régionales d'établir un plan stratégique en vue de rendre opérationnel l'Institut statistique de l'Union africaine et d'organiser une réunion d'experts en vue de définir les moyens de sa mise en œuvre, ainsi qu'en ont décidé les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine;

7. *Demande* aux instituts statistiques nationaux de mettre en place des unités de coordination au sein de leur établissement afin de garantir la collecte régulière de données statistiques, sur la base des instruments harmonisés mis au point par le Groupe technique spécialisé 1 de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique ;

8. *Demande* que les capacités de la Division de statistique de la Commission de l'Union africaine soient renforcées de façon qu'elle puisse coordonner sa stratégie de production de statistiques relatives à la gouvernance ainsi qu'à la paix et à la sécurité ;

9. *Prie* le Programme des Nations Unies pour le développement la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique, l'Institut pour la gouvernance en Afrique et d'autres partenaires à continuer d'appuyer les efforts de la Commission de l'Union africaine en vue de la mise en œuvre du plan d'action du Groupe technique spécialisé.

912 (XLVI) Session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine

La Conférence des ministres,

1. *Prend note* du rapport de la réunion d'experts chargée de valider les statuts du Fonds monétaire africain et ses annexes, du rapport de l'atelier d'experts chargés de valider le projet de rapport intérimaire sur l'étude technique relative à la création d'une bourse panafricaine des valeurs et du rapport intérimaire sur les nouvelles sources de financement pour l'Union africaine;
2. *Demande* à la Commission de l'Union africaine de communiquer aux États membres les statuts révisés du Fonds monétaire africain, le projet de rapport sur l'étude technique relative à la création d'une bourse panafricaine et l'étude révisée sur les nouvelles sources de financement pour l'Union africaine. Les États membres devront faire parvenir leurs observations à la Commission de l'Union africaine au plus tard à la fin du mois de juin 2013;
3. *Invite* la Commission de l'Union africaine à convoquer une session extraordinaire de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine en octobre/novembre 2013 pour examiner les statuts révisés du Fonds monétaire africain, le projet de rapport sur l'étude technique relative à la création d'une bourse panafricaine, l'étude révisée sur les nouvelles sources de financement pour l'Union africaine et la question de la coalition triangulaire Sud-Sud en appui au programme pour l'après-2015 de l'Afrique;
4. *Invite* tous les États membres de l'Union africaine à participer à la session extraordinaire;
5. *Demande* que des ressources financières suffisantes soient engagées en vue de garantir le succès de la session.

B. Déclaration ministérielle

1. Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, réunis à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 25 et 26 mars 2013 à l'occasion de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA).
2. Nous saluons la présence parmi nous et la participation des ministres de l'industrie et du commerce, ainsi que la présence et la participation, devenues habituelles, des gouverneurs des banques centrales d'un grand nombre de nos pays et sous-régions.

Industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique

3. Nous avons débattu du thème « L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique », sujet que nous considérons comme crucial pour la capacité de nos pays à récolter les pleins avantages

de la croissance. Dans le contexte économique mondial d'aujourd'hui et compte tenu de la nécessité pour le continent d'assurer sa transformation structurelle, l'industrialisation est devenue un impératif pour le développement du continent et doit être poursuivie de manière concertée sans tarder.

4. Nous avons noté que le taux de croissance moyen des pays africains a rebondi à 5 % en 2012 après avoir connu un ralentissement en 2011 provoqué par la conjonction de conditions intérieures et extérieures défavorables. Outre les prix élevés des produits de base, il est encourageant de noter que divers autres facteurs parmi lesquels l'amélioration de la gestion macroéconomique et de l'environnement des affaires, le renforcement de la demande intérieure, la hausse des revenus, le développement de la classe moyenne et une urbanisation rapide, l'augmentation des dépenses publiques, le renforcement des relations commerciales et d'investissement avec les économies émergentes ainsi que la reprise économique dans plusieurs de nos pays sortant de conflit ont contribué à cette performance économique.

5. Nous notons toutefois que l'Afrique a repris sa trajectoire de croissance positive, mais que les modes de développement sur le continent restent contrastés. La croissance de l'Afrique ne s'est pas traduite par une création d'emplois correspondante et les taux de pauvreté restent élevés dans la plupart de nos pays en partie du fait que nos économies demeurent fortement tributaires de la production et des exportations de produits de base. Cette dépendance, ainsi que la vulnérabilité aux fluctuations des prix qui en découle, entraînent un manque à gagner considérable en raison de l'absence de valeur ajoutée et des opportunités perdues de créer des emplois décents supplémentaires que la transformation des produits de base permettrait. Les progrès faits en ce qui concerne la promotion de la valeur ajoutée, l'établissement de liens, la diversification des exportations se limitent à quelques pays, secteurs et produits de base.

6. Nous estimons que si elle veut traduire la croissance en une transformation structurelle large et générale, l'Afrique doit activement appliquer une stratégie d'industrialisation à partir des produits de base qui, nous en sommes convaincus, est à la fois possible et bénéfique. Outre sa population composée en majorité de jeunes et de plus en plus urbanisée, l'Afrique peut se prévaloir de ressources naturelles considérables, dont des terres et des sols fertiles ainsi que du pétrole et des ressources minérales en abondance. Ajouter de la valeur aux produits de base permet de créer des emplois et de générer des revenus, contribue à la diversification de la base de compétences technologiques et des capacités industrielles, entraîne des gains d'efficacité sur le plan de la formation de filières et génère des retombées positives en matière de connaissance et d'information. Il permet également aux pays de réduire leur exposition aux risques élevés qui caractérisent les marchés des produits de base du fait de la spéculation et des fluctuations des prix.

7. Nous reconnaissons que pour tirer le plus grand profit des produits de base, il faut un leadership dynamique et visionnaire ainsi que des actions efficaces et coordonnées permettant d'adopter et de mettre en œuvre une politique industrielle cohérente. Il faut également des politiques macroéconomiques et commerciales favorables ; une politique de contenu local bien orientée ; des interventions stratégiques pour insérer les entreprises locales dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement régionales et mondiales ; le renforcement des compétences et des capacités technologiques locales ; l'élimination des contraintes et goulets d'étranglement dans le domaine des infrastructures ; une meilleure exécution des politiques à travers une meilleure coordination entre les ministères, et la négociation d'arrangements commerciaux et d'investissements à même de favoriser

les échanges intra-africains. Nous soulignons en particulier que les infrastructures et l'énergie sont les moteurs essentiels d'un programme d'industrialisation efficace et nous nous engageons à travailler avec toutes les parties prenantes dans nos divers pays afin de mobiliser le financement nécessaire, y compris par l'inclusion financière utilisant les services postaux.

8. Nous reconnaissons également que le secteur privé a un rôle crucial à jouer dans l'industrialisation de l'Afrique. Tout en continuant d'accueillir favorablement tous les IDE que nous pouvons attirer, nous encourageons particulièrement les investisseurs du secteur privé africain à s'engager activement dans le secteur industriel. À cette fin, nous nous engageons à œuvrer en partenariat avec le secteur privé dans le long terme afin d'assurer la gestation fructueuse et l'expansion des initiatives prises afin de dynamiser la production industrielle, notamment dans le secteur agro-industriel, et d'accroître la productivité industrielle sur le continent. Parallèlement, nous invitons le secteur privé à participer à des programmes publics visant à accélérer la transformation structurelle de l'Afrique.

9. Nous prenons note des opportunités d'actions individuelles et coordonnées qu'offrent des cadres régionaux tels que le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), le Programme minimum d'intégration (PMI), le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), la Vision africaine des mines et l'établissement de la zone continentale de libre-échange. Nous sommes conscients que les marchés régionaux offrent d'immenses opportunités qui n'attendent que d'être exploitées. Outre qu'ils facilitent les liens de production locaux au sein des pays et entre les pays, les marchés régionaux offrent aussi des possibilités d'apprentissage et permettent aux entreprises nationales de renforcer, par étapes, leurs capacités de production.

10. Nous reconnaissons en outre que les accords commerciaux avec les pays industrialisés et émergents sont importants pour entrer dans de nouveaux marchés. Ces accords doivent toutefois être conçus, négociés et échelonnés d'une manière qui permette de créer et de préserver l'espace politique nécessaire à l'industrialisation et à la mise en œuvre d'initiatives d'intégration régionales. L'environnement mondial multipolaire qui s'est instauré après la période d'ajustement structurel offre d'abondantes possibilités pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies pour l'industrialisation rapide de l'Afrique.

11. En encourageant les pays africains riches en ressources à mieux exploiter leur patrimoine naturel pour réaliser le développement industriel, nous encourageons également les pays dépourvus de ressources naturelles à effectuer les investissements nécessaires dans leurs capacités humaines, physiques et institutionnelles afin d'assurer la transformation de leur économie. Nous notons que tous les pays africains, qu'ils soient pourvus ou dépourvus de ressources, doivent s'engager dès que possible dans des activités complexes, innovantes et non fondées sur les ressources, qui leur permettent d'ajouter, par étapes, de la valeur locale et qui s'inscrivent dans le cadre de la transition vers une croissance et un développement fondés sur la connaissance.

Les objectifs du Millénaire pour le développement et le programme de développement pour l'après-2015

12. Nous nous félicitons des progrès accomplis par les pays africains dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Toutefois, inquiets de la lenteur de ces progrès et sachant les inégalités spatiales et celles qui persistent entre hommes et femmes, de même que les inégalités démographiques et de revenus s'agissant de l'accès aux services sociaux, nous nous engageons à investir dans l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des services sociaux, en particulier dans les domaines de l'environnement, de la santé, de l'éducation, et de l'eau et de l'assainissement, dans le cadre d'un nouveau pacte visant à la transformation en matière de politiques sociales et de développement.

13. Eu égard au programme de développement pour l'après-2015, nous soulignons l'importance centrale du contexte, de l'effort personnel, de l'appropriation, de la disponibilité des ressources et d'autres facteurs pour ce qui est des perspectives de résultats meilleurs dans la réalisation des objectifs fixés. À cet égard, nous félicitons la CUA, la CEA et la BAD pour les efforts qu'elles déploient afin de mener de larges consultations à l'échelle des régions et du continent sur le programme de développement pour l'après-2015, et demandons à ces institutions de faire en sorte que les priorités de l'Afrique soient bien reflétées dans les objectifs de développement durable et dans le programme. À cette fin, nous demandons aux trois institutions de traduire la position commune de l'Afrique en objectifs, indicateurs et cibles concrets, en mobilisant toutes les énergies et tous les partenariats nécessaires pour aboutir.

Suivi de Rio+20

14. Nous prenons note du document final issu de la Réunion régionale d'application pour l'Afrique, appelé à constituer une contribution essentielle de l'Afrique aux processus de suivi de Rio+20, et demandons à la CUA, à la CEA, à la BAD et aux autres partenaires d'accélérer l'élaboration d'un plan d'action régional relatif à une mise en œuvre coordonnée des résultats de Rio+20 en Afrique. Ce plan devrait inclure des stratégies conçues pour intégrer les résultats de Rio+20 dans les politiques, stratégies et plans nationaux de développement, et de manière à tenir compte de la nécessité de trouver un équilibre entre les différents impératifs de développement économique, social et environnemental. Nous demandons aussi instamment que des mesures soient prises pour faire rapidement converger le programme de développement pour l'après-2015 et les processus de suivi de Rio+20, en particulier les objectifs de développement durable, afin de garantir un programme de développement des Nations Unies suivant l'initiative « Unis dans l'action ».

Le dividende démographique de l'Afrique

15. Nous notons qu'il importe que l'Afrique prenne des mesures immédiates pour réaliser son dividende démographique par des investissements accrus et continus dans la santé et l'éducation, en particulier en faveur des femmes, des filles, des jeunes et des groupes sociaux défavorisés, en vue de renforcer l'avantage comparatif du continent. Ces investissements devraient être encore renforcés par l'adoption de politiques sociales, urbanistiques et macroéconomiques adéquates. Nous encourageons la CUA et la CEA à poursuivre et élargir, en collaboration avec la BAD et d'autres partenaires institutionnels, le travail entrepris dans ces domaines.

Réorientation stratégique de la CEA

16. Nous nous félicitons de la nouvelle orientation stratégique de la CEA et l'approuvons pleinement, ainsi que le recentrage de ses priorités et de ses méthodes d'exécution, qui vise à permettre à la Commission de mieux se mettre au service du programme de transformation de l'Afrique dans un monde en mutation. Nous notons également le soutien exprimé par les dirigeants africains à la réorientation de la CEA ainsi que l'appel qu'ils ont lancé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies afin que celui-ci fournisse l'appui permettant à la Commission de renforcer ses activités conformément aux priorités de l'Afrique..

17. Nous nous félicitons des résultats de l'exercice de recentrage de la CEA qui place les statistiques au service d'une élaboration de politiques fondées sur des faits et la planification efficace au cœur de la production de résultats de recherche, de la connaissance sur les politiques et du consensus. Nous entérinons également la nouvelle stratégie de prestation de services de renforcement des capacités et de services consultatifs dans différents domaines thématiques qui sont pertinents pour le programme de développement des pays africains. En appui aux efforts en cours vers la transformation des économies africaines, nous nous engageons à renforcer les systèmes statistiques nationaux en mettant l'accent en particulier sur la production et l'utilisation de statistiques économiques détaillées et d'agrégats connexes. De plus, nous nous engageons à fournir aux institutions statistiques africaines, notamment la CEA, les données requises pour soutenir leurs activités. Nous prenons acte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA), de même que des arrangements institutionnels servant à mettre en œuvre ces cadres.

18. Nous saluons également les aspects du recentrage et de la restructuration de la CEA qui confèrent l'entière responsabilité de toutes les activités de formation et des ateliers y relatifs de la Commission à l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), et l'intégration plus poussée de l'IDEP sur le plan des programmes à la CEA que cela implique. Nous prenons acte des progrès importants que l'Institut a accomplis au cours des dernières années pour se rééquiper afin de satisfaire les besoins de formation des États membres. De surcroît, nous saluons le partenariat que l'Institut met en place avec les universités africaines et les centres de réflexion du continent pour une exécution décentralisée de ses programmes de formation. Nous encourageons aussi l'expansion et le resserrement de sa collaboration avec la CUA. Nous saluons encore une fois l'augmentation des crédits ouverts au budget ordinaire de l'ONU en faveur de l'Institut et nous nous félicitons de l'accroissement du soutien extrabudgétaire apporté par la CEA à l'Institut. Nous invitons les États membres à continuer de soutenir les programmes et les activités de l'IDEP en honorant régulièrement et en temps opportun leurs obligations à son égard. Nous exhortons également le Secrétaire exécutif de la CEA à prendre des mesures administratives appropriées pour achever le processus d'actualisation des statuts de l'Institut avec les organes compétents de l'Organisation de Nations Unies, notamment le Conseil économique et social.

Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement

19. Nous avons pris note des mesures prises par la CUA et l'Agence de planification et de coordination (APCN) du NEPAD conformément à la décision prise à sa dix-neuvième session par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur la participation de l'Afrique

au Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, qui a été lancé en juin 2012, en remplacement du Groupe de travail du CAD sur l'efficacité de l'aide. Nous réitérons les appels lancés pour que l'Afrique se voie attribuer un deuxième siège au comité directeur en tant que groupe important pour la coopération pour le développement. Nous accueillons favorablement l'inscription de façon permanente du Partenariat mondial en tant que point de l'ordre du jour de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Nous lançons un appel aux pays africains pour qu'ils s'engagent activement dans le Partenariat mondial et proposons que soit créé un groupe consultatif de référence africain, comprenant, sur la base du roulement, deux représentants par région, avec comme secrétariat l'APCN/CUA, aux fins de mener régulièrement des consultations sur les activités du Partenariat, d'élaborer des positions communes africaines et de soutenir les représentants africains siégeant au comité directeur.

Afrique 2063

20. Nous saluons le projet Afrique 2063 et encourageons la CUA, la CEA et la BAD à continuer de travailler sur l'initiative afin que l'Afrique puisse réaliser son rêve de devenir un continent intégré, compétitif, prospère et pacifique, qui représente une force dynamique au sein de l'économie mondiale. À cette fin, nous nous engageons à consolider la place de l'Afrique en tant que nouveau pôle de croissance mondiale et marché émergent dans les 50 prochaines années. Nous nous engageons par ailleurs à œuvrer de concert pour élaborer une vision unifiée en vue d'influer sur le programme économique mondial et de préparer les résultats de la mondialisation au bénéfice de nos populations.

Motion de remerciements

21. Nous exprimons notre gratitude au Gouvernement de la Côte d'Ivoire pour avoir accueilli la conférence, ainsi que pour les excellents services et installations mis à notre disposition. Nous remercions également le peuple ivoirien pour sa générosité et son hospitalité chaleureuse.

22. Nous exprimons également nos remerciements à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique pour avoir convoqué avec succès la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.

ANNEXE II - RAPPORT DU COMITÉ D'EXPERTS DE LA SIXIÈME RÉUNION ANNUELLE CONJOINTE DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES DE L'UNION AFRICAINE ET DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES AFRICAINS DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA CEA

Introduction

1. La réunion du Comité d'experts de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine (UA) et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) s'est tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) du 21 au 26 mars 2013.

A. Participation

2. Ont pris part à la réunion les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie et Zimbabwe.

3. Les communautés économiques régionales ci-après étaient représentées: Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

4. Les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés: Banque mondiale, Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Fonds monétaire international (FMI), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation mondiale de la météorologie (OMM), Organisation mondiale de la santé (OMS), Programme alimentaire mondiale (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Siège de l'ONU.

5. Les organisations ci-après étaient également représentées par des observateurs: ActionAid International (AAI), African Advisory Board, African Center for Development Capacity Building (AFCAB), African Export-Import Bank, African Forum and Network on Debt and Development (AFRODAD), African Health Economics and Policy Association (AfHEA), African Institute for Development Policy (AFIDEP), African Monitor (African Voices for Africa's Development), African Population and Health Research Center (APHRC), Agence japonaise de coopération internationale (JICA), AMYRIS, Association des banques centrales africaines (ABCA), Association des institutions

africaines de financement du développement (AIAFD), Association pour la promotion des exportations de Côte d'Ivoire (APEX-CI), Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), Banque centrale des États d'Afrique centrale (BEAC), Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Center for Constitutional Governance (CCG), Central Organization of Trade Unions (COTU), Centre africain de recherche appliquée et de formation en matière de développement social (ACARTSOD), Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), Centre européen pour la gestion des politiques de développement (EDCPM), Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA), Columbia University, Congrès des économistes africains, Cooperative Institute for Research in Environmental Sciences (CIRES), East-West Center (EWC), Fédération internationale pour la planification familiale, Fondation Mo Ibrahim, Forum et Réseau africain sur la dette et le développement (AFRODAD), Gates Institute, Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI), Le Patronat ivoirien, Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'Union africaine, Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT), Organisation internationale de la francophonie (OIF), OXFAM International, Packard Foundation, Projet pour l'observation et le plaidoyer sur la gouvernance en Afrique (AfriMAP), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEOMA), Union panafricaine des postes (UPAP), United States Agency for International Development (USAID), Université du Congo, Université de Thiès et William and Flora Hewlett Foundation.

B. Adoption de l'ordre du jour et élection du Bureau

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique.
4. Examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et programme de développement pour l'après-2015.
5. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique.
6. Mise à profit de la rente démographique.
7. Présentation du thème de la Conférence: *L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique.*
8. Mise en œuvre des résultats de Rio+20 en Afrique.
9. Questions statutaires.
10. Questions diverses.
11. Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution.

12. Clôture de la réunion.

7. Le Comité a élu à l'unanimité le Bureau suivant:

Président:	Côte d'Ivoire
Premier Vice-Président:	Kenya
Deuxième Vice-Président:	Algérie
Troisième Vice-Président:	Lesotho
Rapporteur:	Cameroun

C. Compte rendu des travaux

Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

8. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par les personnalités suivantes: M. Dieudonné Bouddhou, Président du Bureau sortant de la Conférence, M. Abdallah Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la CEA, et M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire de l'Union africaine aux affaires économiques. La réunion a été ouverte au nom du Gouvernement de la Côte d'Ivoire par Mme Nialé Kaba, Ministre auprès du Premier Ministre chargé de l'économie et des finances.

Allocutions d'ouverture

9. Dans son allocution d'ouverture, M. Dieudonné Bouddhou, Président du Bureau sortant du Comité d'experts de la réunion conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion de 2013 et a remercié le Gouvernement et le peuple ivoiriens de leur hospitalité et d'avoir accueilli la réunion dans la belle ville d'Abidjan.

10. M. Bouddhou a félicité Mme Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, et M. Carlos Lopez, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA, pour leur récente nomination à la tête des deux principales institutions africaines. Il a également rendu hommage aux fonctionnaires de ces deux institutions pour le travail investi dans la préparation de la conférence.

11. L'orateur a noté que le thème de la conférence « *L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique* » était à la fois opportun et important, car il aiderait à concentrer l'attention sur les défis liés à la réalisation de la transformation structurelle en Afrique grâce à une industrialisation fondée sur l'exploitation des ressources naturelles. Il a appelé l'attention sur certaines des activités mises en œuvre par la CEA et la Commission de l'Union africaine (CUA) dans le cadre du suivi des décisions et des recommandations de la conférence de 2012, sous la direction du Bureau sortant. Ces activités avaient notamment porté sur l'organisation du Forum pour le développement de l'Afrique, consacré à la « gestion et mobilisation des ressources naturelles au service du développement de l'Afrique », le Forum sur la gouvernance en Afrique, la création du Centre africain de mise en valeur des ressources minérales à la CEA pour appuyer la mise en œuvre de la Vision africaine des mines et le soutien apporté aux pays africains dans le cadre des négociations sur les changements climatiques. Il a exprimé

sa profonde gratitude à tous les membres du Bureau sortant pour leur appui et leur collaboration, qui avaient rendu possibles ces réalisations.

12. Dans son allocution, M. Abdallah Hamdok, Secrétaire exécutif adjoint de la CEA, a dit que la Conférence était devenue la principale plate-forme pour la concertation et la recherche de consensus sur les questions économiques et de développement social intéressant l’Afrique et qu’elle fournissait des directives stratégiques pour les activités de la CEA et de la Commission de l’Union africaine.

13. M. Hamdok a donné un aperçu des conditions économiques et sociales récentes en Afrique et a appelé l’attention sur certaines des principales activités entreprises par le secrétariat de la CEA en appui au programme de développement des États membres. L’Afrique avait enregistré une croissance impressionnante de 5 % en 2012, due essentiellement à la forte demande de produits de base et à leur prix élevé et appuyée par des politiques macroéconomiques plus efficaces. Toutefois, cette croissance avait été inégale entre les pays et les secteurs et ne s’était pas traduite par une création importante d’emplois, ni une réduction significative de la pauvreté. Des politiques et des stratégies adaptées étaient nécessaires pour assurer une croissance inclusive et équitable qui bénéficierait à la majorité des Africains. À cet égard, le thème de la conférence de 2013 aiderait à élaborer des stratégies et des recommandations appropriées pour accélérer l’industrialisation en Afrique.

14. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CEA a souligné le rôle important que la CEA jouait en appui au développement de l’Afrique, notamment en faisant mieux entendre la voix du continent dans les processus mondiaux relatifs aux discussions sur les changements climatiques et le commerce, en définissant la position africaine commune sur le programme de développement pour l’après-2015, en faisant la promotion de la coopération Sud-Sud aux fins de la création d’infrastructures et du développement du commerce et de l’agriculture, et en luttant contre le problème des flux financiers illicites en provenance d’Afrique. La CEA avait également entrepris une étude particulièrement importante sur les relations de l’Afrique avec les pays dits BRICS.

15. Dans son allocution, M. Maxwell Mkwezalamba, Commissaire de l’Union africaine aux affaires économiques, a fait observer que le débat sur le thème de l’industrialisation au service de l’émergence de l’Afrique aurait dû avoir lieu depuis longtemps étant donné que l’Afrique ne représentait que 12 % du PIB mondial. Le continent bénéficiait également d’une population jeune qui pourrait être utilisée pour exploiter les vastes ressources naturelles dont le continent était doté afin de réaliser une industrialisation rapide et la transformation structurelle nécessaire. La présente conférence offrait donc l’occasion de débattre de mesures visant à promouvoir l’industrialisation fondée sur les produits de base, qui serait synonyme d’une plus grande valeur ajoutée sur les ressources naturelles en Afrique, de création d’emplois pour les jeunes en particulier et de réduction de la pauvreté. Pour que l’industrialisation puisse décoller, il convenait de combler les lacunes constatées de longue date dans les domaines des infrastructures, des ressources humaines et des finances, ainsi que de la science et de la technologie. Comme l’année 2013 marquait le cinquantième anniversaire de la création de l’Organisation de l’Unité africaine (OUA), devenue l’Union africaine, il serait également opportun de réfléchir aux succès et aux difficultés du développement au cours des 50 dernières années afin de définir le programme de l’Union africaine pour les 50 prochaines années.

16. S’exprimant au nom du Gouvernement ivoirien, la Ministre auprès du Premier Ministre chargée des finances et de l’économie, Mme Nialé Kaba, a souhaité aux participants la bienvenue à Abidjan et à

la conférence. Elle a remercié la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique de l'honneur conféré à son pays d'organiser la Conférence de cette année. Elle a ajouté que la tenue de la réunion était également le signe de l'adhésion et du soutien remarquables des autres pays africains au relèvement et au nouvel essor de la Côte d'Ivoire.

17. Mme Kaba a noté que le choix du thème de la conférence, l'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique, soulignait combien l'industrialisation avait un rôle essentiel pour le développement du continent. Elle a mis en évidence certains des principaux défis et obstacles que les pays africains devraient surmonter dans le contexte de l'industrialisation, notamment la nécessité de promouvoir une croissance partagée et de convertir les ressources naturelles de l'Afrique en marchandises à haute valeur ajoutée et l'importance de la transformation structurelle et de la diversification. Parlant de l'expérience de son pays en matière d'industrialisation, la Ministre a indiqué que la Côte d'Ivoire aspirait à obtenir le statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2020, objectif poursuivi et mis en œuvre dans le cadre du programme national du pays sur l'industrialisation adopté en 2012. Le plan mettait l'accent sur la promotion du secteur privé comme moteur de la croissance économique et de l'industrialisation et devrait contribuer à attirer les investissements étrangers directs. Les conclusions de la réunion aideraient la Côte d'Ivoire à finaliser sa politique industrielle.

18. À l'issue de son allocution liminaire, la Ministre, au nom du Gouvernement ivoirien, a déclaré officiellement ouverte la réunion du Comité d'experts de la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA.

Évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique [point 3 de l'ordre du jour]

19. Un représentant du secrétariat a donné un aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique. Dans l'ensemble, la croissance était demeurée forte, s'établissant à 5 % au-dessus de la moyenne mondiale, ce en dépit du marasme et de l'incertitude qui prévalaient à l'échelle mondiale. Cependant, les résultats économiques variaient selon les sous-régions et les secteurs et la croissance restait tributaire des exportations de produits de base, malgré la diversification en faveur des secteurs non producteurs de produits primaires. Les perspectives de croissance pour 2013 étaient solides malgré le ralentissement de l'économie mondiale, mais elles étaient encore exposées à divers risques. Les progrès en matière de développement social demeuraient lents et posaient un défi, étant donné que l'inégalité, la faim, la pauvreté et la piètre qualité de l'enseignement, le sous-emploi et le chômage restaient des sujets de préoccupation. La transformation structurelle, soutenue par la création de valeur ajoutée, était essentielle à la réduction de la pauvreté et à la croissance inclusive et qu'elle améliorerait les conditions sociales en Afrique; elle devrait reposer sur une mobilisation accrue des ressources intérieures.

20. Au cours des débats qui ont suivi, plusieurs participants ont fait observer que des taux de croissance positifs ne se traduisaient pas toujours par une croissance de grande qualité, pas plus qu'ils ne suffisaient pour un développement inclusif. Pour qu'elle soit durable et inclusive, la croissance devait aller de pair avec la diversification économique et la création de valeur ajoutée.

21. L'industrialisation accélérée pourrait contribuer à la réalisation d'un développement durable et inclusif en Afrique. Toutefois, il était nécessaire d'identifier et de refléter les différentes options ou les

différents modèles de développement qui s'offraient au continent afin de déterminer si l'industrialisation était l'option la plus viable. À cet égard, des participants ont souligné la nécessité d'une étude ou d'un audit approfondis des ressources humaines pour faire le point sur la capacité et/ou les lacunes du continent en matière de ressources humaines, en vue de déterminer une voie appropriée conduisant au développement dudit continent. Dans le même ordre d'idée, il a été souligné combien il importait de développer les mécanismes intérieurs servant à financer l'innovation et l'industrialisation dans le continent.

Examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et programme de développement pour l'après-2015 [point 4 de l'ordre du jour]

22. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a fait une présentation sur l'état de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en Afrique en 2012, sur les progrès majeurs, ainsi que les problèmes rencontrés. Concernant les progrès, tant les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire que les taux d'achèvement de ce cycle d'études s'étaient améliorés, 70 % environ des enfants africains terminant l'école primaire. L'égalité des sexes s'était également améliorée à l'école primaire, mais progressait lentement dans les autres ordres d'enseignement, huit pays seulement ayant réalisé l'objectif de 30 % de femmes occupant des sièges au parlement. Si de grandes avancées avaient été enregistrées dans la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, des défis redoutables subsistaient dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la sécurité alimentaire et de la santé avec près de la moitié de la population du continent disposant de moins de 1,25 dollar par jour, en plus de la persistance des inégalités de revenus, des taux élevés de mortalité maternelle et infantile ainsi que du chômage et du sous-emploi, l'incidence de l'emploi vulnérable atteignant 76 %. Il était nécessaire d'accélérer les progrès vers la réalisation des OMD, en mettant l'accent en particulier sur la réalisation de la sécurité alimentaire.

23. Une deuxième présentation a porté sur les consultations régionales en cours pour la définition d'une position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, tâche à laquelle s'étaient actuellement attelés la CUA, la CEA, la Banque africaine de développement et le Bureau régional du PNUD pour l'Afrique, pour donner suite à une demande formulée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Un projet de position commune avait été récemment adopté à Tunis, couvrant quatre domaines prioritaires- la transformation économique, l'innovation technologique, le développement humain, ainsi que le financement et le partenariat. Un certain nombre de vecteurs du développement avaient également été identifiés, notamment la paix et la sécurité, la bonne gouvernance, les capacités institutionnelles et le développement des infrastructures. Il a été demandé au Comité d'experts d'examiner le projet de position commune africaine et de formuler ses observations et ses vues, lesquelles seraient ensuite transmises à la Conférence des ministres pour examen et approbation, avant que le projet ne soit soumis au sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de mai 2013 pour adoption. La position commune africaine servirait de contribution aux débats de l'Assemblée générale concernant le programme de développement pour l'après-2015 appelé à remplacer les OMD.

24. Les débats qui ont suivi ont mis en lumière un certain nombre de points et de recommandations importants:

a) Les pays africains ont été invités à adopter une approche multisectorielle dans les interventions en matière de santé, afin d'accélérer les progrès dans ce domaine;

b) Il était nécessaire d'accroître les investissements dans la production agricole et les agro-industries, en tant que stratégie visant à accélérer la réalisation de la sécurité alimentaire, voire l'autosuffisance alimentaire.

c) Les pays africains ont été invités à jouer un rôle de premier plan dans la définition et l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, afin de faire en sorte que ce programme réponde vraiment aux besoins de développement du continent;

d) Tout programme de développement pour l'après-2015 devait être suffisamment inclusif, sans que soit nécessairement élargie la portée des indicateurs et objectifs de développement contenus dans les OMD, et le processus doit suivre une approche ascendante au lieu de la traditionnelle approche descendante qui a caractérisé la formulation des programmes ou cadres de développement antérieurs;

e) Des statistiques fiables et la capacité de mettre au point des indicateurs appropriés étaient très importantes pour mesurer et suivre les progrès accomplis dans le développement de l'Afrique;

f) Les débats en cours sur le programme de développement pour l'après-2015 devraient permettre les ajustements nécessaires pour accélérer les progrès vers la réalisation des OMD d'ici à 2015.

Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique [point 5 de l'ordre du jour]

25. Dans son exposé, le secrétariat s'est interrogé sur la portée des progrès accomplis après 50 ans d'efforts en vue de l'intégration régionale de l'Afrique. Les réalisations modestes obtenues à ce jour comprenaient la mise en place d'un marché commun et d'une union douanière en Afrique de l'Est et la mise en place de plusieurs projets pour promouvoir l'intégration, malgré les difficultés de financement. Des progrès avaient aussi été faits dans la mise en place d'institutions nécessaires à cette intégration, tels la Banque africaine de développement et le Parlement panafricain, tandis que des discussions étaient en cours concernant la création du Fonds monétaire africain et de la Banque africaine d'investissement, entre autres.

26. Plusieurs obstacles à l'intégration régionale ont été mis en évidence : la libre circulation des personnes restait problématique; le financement des projets d'intégration continuait de dépendre en grande partie de contributions extérieures; la micro-souveraineté sévissait encore et restait un obstacle à l'intégration politique; les différences linguistiques continuaient d'entraver l'unité du continent; les statistiques, un facteur fondamental de souveraineté, avaient été négligées; le commerce intra-africain demeurait faible (10 % des échanges totaux du continent); et la création d'une monnaie unique était encore une perspective lointaine, avec plus de 40 monnaies actuellement en circulation sur le continent.

27. Dans le contexte de la discussion sur l'intégration régionale en Afrique, on devrait rouvrir le grand débat sur les options proposées par les présidents Nyerere et Nkrumah à l'indépendance en matière d'intégration, pour voir si elles pouvaient être utilement appliquées par l'Afrique aujourd'hui. Nkrumah avait appelé à une intégration rapide, de sorte que les aspirations à la souveraineté n'empêchent pas la marche vers l'intégration, tandis que Nyerere préconisait une approche graduelle basée sur la mise en place de piliers régionaux.

28. À l'issue des échanges, le Comité a recommandé que:

a) Les gouvernements assurent une plus grande participation et inclusion des parties prenantes dans les processus et programmes d'intégration, en particulier s'agissant des citoyens ordinaires, de la société civile et du secteur privé;

b) Les gouvernements garantissent une plus grande mobilisation des ressources pour soutenir le développement des PME en Afrique, lequel était un moyen de stimuler la production locale et le commerce intra-africain, ainsi qu'un catalyseur de l'intégration régionale;

c) Les gouvernements mettent en œuvre des stratégies et plans d'intégration et de développement de l'Afrique;

d) Les gouvernements investissent davantage dans les infrastructures afin de lever les obstacles que représentent l'insuffisance et l'inadéquation des infrastructures en vue de renforcer l'intégration régionale et d'accroître les échanges commerciaux entre pays africains.

e) Le secrétariat entreprenne une étude comparative sur les deux approches possibles de l'intégration (approches rapide et graduelle prônées respectivement par les présidents Krumah et Nyerere), qui comprenne une analyse des échéanciers, coûts et autres implications de l'une et de l'autre pour pouvoir choisir en connaissance de cause entre les deux;

Mise à profit du dividende démographique [point 6 de l'ordre du jour]

29. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a fait une présentation interactive intitulée ENGAGE portant sur le dividende démographique pour l'Afrique. Il a noté que la réduction des taux de fécondité élevés pouvait créer des possibilités de croissance économique si des politiques adéquates étaient en place en matière d'éducation, de santé et de marché du travail.

30. L'orateur a évoqué les expériences positives menées en Asie et connues sous le nom de dividende démographique et a souligné le rôle que le changement démographique y a joué. En particulier les baisses de la mortalité infantile et juvénile suivies par des baisses de fécondité et le rôle important d'interventions majeures dans la santé faites pour la survie de la mère et de l'enfant et l'espacement des naissances ont été soulignés. Ces tendances ont été reproduites dans plusieurs pays africains comme l'Afrique du Sud, le Botswana et le Maroc, et il y a des possibilités qu'il en soit de même au Ghana, au Kenya et au Rwanda.

31. Les deux intervenants sur la présentation ENGAGE ont souligné la pertinence du dividende démographique pour l'Afrique et ont invité les États membres africains à adopter activement leurs propres approches pour réaliser des bénéfices et accélérer la croissance économique.

32. Plusieurs participants ont fait part de l'expérience de leur pays et ont soulevé des questions sur les interactions entre de nombreux facteurs et processus de développement et la certitude du succès de diverses approches, en particulier, l'applicabilité de la transition démographique et des expériences concernant le dividende de pays extérieurs à l'Afrique. Le Comité a noté que la transition démographique, c'est-à-dire la baisse de la mortalité infantile et de la fécondité, est un fait inéluctable. Les transitions observées dans les différents pays africains étaient par ailleurs hétérogènes. Le débat a également porté sur les moyens d'influencer le rythme de ces baisses ainsi que sur les types de politique sociale et économique à mettre en place pour les accélérer. Les approches pour réaliser le dividende démographique devaient être adaptées aux circonstances de chaque pays.

33. Les pays africains devaient déterminer leur propre voie pour opérer la transition démographique et définir leur propre vision pour réaliser le dividende démographique. Ils ne devaient pas nécessairement suivre d'autres modèles régionaux, et de fait le dividende démographique en Afrique pourrait se révéler unique en termes de structure, de processus et de caractère. En conclusion, plusieurs États membres se sont dit intéressés à poursuivre le dividende et se sont montrés désireux d'en savoir davantage sur les politiques sociales, sanitaires et budgétaires à combiner pour assurer la croissance économique durable et notamment, la création d'emplois.

34. À l'issue de la séance, les recommandations suivantes ont été formulées:

a) Pour la réalisation du dividende démographique, il n'existait pas de solution unique convenant à tous les États membres. Chaque pays devrait définir sa propre approche pour réaliser le dividende en tenant compte de ses propres spécificités. Les approches devraient en outre prendre en compte l'importance de la culture dans les différents contextes;

b) Une approche multisectorielle serait nécessaire dans les interventions portant sur le dividende démographique. En particulier, des investissements dans l'éducation, la santé, la nutrition et la formation des compétences sont essentiels pour accélérer le changement démographique nécessaire pour instaurer les conditions permettant aux pays africains de récolter le dividende démographique;

c) Il importait de trouver des réponses immédiates pour les jeunes entrant sur le marché du travail et fondant une famille. Pour leur assurer un avenir prometteur, il incombait à ceux qui le peuvent d'identifier des modèles de création d'emploi efficaces;

d) La vision du futur devait être définie par les pays africains et l'on devrait s'assurer que les objectifs du Millénaire pour le développement soient réalisés et que les objectifs post-OMD permettaient à chaque pays de réaliser le dividende démographique;

e) Les pays africains devaient intégrer la dimension démographique dans tous les programmes de développement et renforcer le lien entre le dividende démographique et la croissance économique, y compris en faisant la promotion d'un développement inclusif.

Présentation de thème de la réunion et discussion: L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique [point 7 de l'ordre du jour]

35. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a fait deux exposés pour présenter le thème de la Conférence. Le premier, faisant fond sur un document intitulé « Récolter les fruits de la valeur ajoutée et du développement des liens » a fait état de l'évolution de la valeur ajoutée et de l'industrialisation en Afrique, ainsi que de la trajectoire de croissance positive du continent. Il a mis en évidence les avantages et les points faibles du développement industriel, en indiquant que l'industrialisation fondée sur l'exploitation des ressources naturelles était un impératif réalisable et bénéfique pour l'Afrique. Les avantages de cette industrialisation et de l'amélioration de la chaîne de valeur comprenaient la création d'emplois, la croissance des revenus, les avantages dynamiques et les gains en efficience. En outre, la valeur ajoutée permettait de développer les liens financiers, de consommation et de production. Développer effectivement les liens dépendait essentiellement de la compétitivité des entreprises locales et de l'efficacité de la politique gouvernementale. Les succès remportés en la matière par l'Argentine, la Malaisie, la Thaïlande et le Venezuela, mettaient en évidence la façon dont les industries fondées sur l'exploitation des ressources naturelles pouvaient être développées grâce à la mobilisation de l'entrepreneuriat local et la mise en œuvre effective des politiques industrielles. Aussi les pays africains devraient-ils tirer parti de leurs richesses naturelles et de l'envolée des cours des produits de base, tout en tenant compte des dimensions mondiales, régionales et nationales du développement des liens. L'Afrique devrait mettre également à profit les initiatives régionales et continentales, telles que le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), la Vision africaine des mines, Le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et la Déclaration de l'Union africaine sur la zone continentale de libre-échange.

36. Le second exposé sur le thème de la Conférence portait sur cinq questions principales ayant trait à l'industrialisation en Afrique : a) il était nécessaire pour le continent de s'industrialiser, étant donné que le développement industriel avait un potentiel de transformation immense en raison de son rôle en tant que moteur de développement économique et de catalyseur de l'innovation et du commerce ; b) l'Afrique possédait un potentiel énorme en matière d'industrialisation. En effet, le continent possédait 60 % des terres arables de la planète, mais seuls 10 % de ses produits agricoles bénéficiaient d'une forme ou d'une autre de valeur ajoutée. Par ailleurs, l'Afrique était dotée de nombreuses sources d'énergie et des plus grandes réserves de ressources minérales au monde ; c) l'industrialisation de l'Afrique avait pris du retard, en partie à cause de l'héritage colonial du continent qui a fortement influencé sa structure économique ; d) l'industrialisation était indispensable à l'émergence économique et nécessaire pour mener à bien la transformation structurelle et e) la voie vers l'industrialisation, supposait de pratiquer des impositions minimales à l'exportation des produits de base pour encourager la production locale et favoriser la valeur ajoutée; de s'écarter de la croissance économique fondée sur les produits primaires; de veiller à la souveraineté financière et de mettre en œuvre une politique énergétique qui réponde aux besoins de l'industrialisation.

37. Les présidents des comités intergouvernementaux d'experts (CIE) ont exposé les points de vue des sous-régions sur le thème de la Conférence, comme l'illustrent les résultats des réunions que le Comité avait tenues récemment dans les cinq sous-régions du continent. Ces réunions ont également porté sur des thèmes et des questions similaires ayant trait à l'industrialisation dans chacune des sous-régions.

38. M. El Eulmi, représentant le Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé de la prospective et des statistiques au Gouvernement algérien, a résumé les principaux résultats de la vingt-huitième session du CIE consacrée à l'Afrique du Nord sur le thème « Promouvoir la diversification et le perfectionnement en vue de la transformation structurelle en Afrique du Nord », qui s'est tenue du 26 février au 1er mars 2013 à Rabat (Maroc). En plus de veiller à l'harmonie avec le thème de la Conférence des ministres, le choix du thème du CIE était également une réponse à la demande faite à la vingt-septième session du CIE sollicitant de la CEA d'entreprendre une étude sur la diversification en Afrique du Nord. La vingt-huitième session du CIE avait fait des recommandations concernant les cinq principaux domaines suivants: a) des réformes institutionnelles et une bonne gouvernance; b) le rôle de l'État; c) l'appui aux secteurs ayant une valeur ajoutée élevée; d) une approche intégrée qui incorpore les secteurs concernés; et e) l'intégration et la coopération régionales.

39. M. Tohougbe Yehouan Anatole, conseiller technique en développement durable au Ministère d'État de la planification du développement de la Côte d'Ivoire, a présenté un rapport sur les principaux résultats de la seizième session du CIE qui s'était tenue les 18 et 19 mars 2013 à Abidjan (Côte d'Ivoire) sur le thème « La croissance verte inclusive au service de l'accélération du développement socioéconomique en Afrique de l'Ouest ». La réunion du CIE s'était félicitée des récentes tendances macroéconomiques fortes dans la sous-région d'Afrique de l'Ouest et avait appelé l'attention sur les problèmes auxquels il faudrait remédier, notamment la dépendance à l'égard des produits de base d'exportation, les défaillances en matière de gouvernance, l'insécurité, les taux élevés de chômage parmi les jeunes et le manque d'emplois décents. La réunion avait exhorté les États membres à harmoniser leurs programmes de formation de façon à faciliter la mobilité du travail, à promouvoir la formation technique et professionnelle, à accorder la priorité au secteur agricole et à intensifier l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest grâce à l'harmonisation des politiques macroéconomiques et sectorielles.

40. Mme Chantal Elonbat-Mbedey, Directrice de la Division de l'intégration régionale au Ministère de l'économie du Cameroun, a présenté un rapport sur les résultats de la vingt-neuvième session du CIE qui s'est tenue du 27 février au 1^{er} mars 2013 à Libreville (Gabon) sur le thème « L'économie verte en Afrique centrale ». La vision de la région de la CEMAC consistait à atteindre le statut de pays émergent au moyen de l'industrialisation d'ici à 2025. À cette fin, chaque pays de la sous-région avait son propre programme concernant l'émergence et la transformation. Mme Elonbat-Mbedey a également souligné les progrès accomplis par les pays de la sous-région en matière d'infrastructure, en particulier dans les domaines de l'énergie et des transports, de l'agriculture, et de la conservation. Les facteurs suivants étaient nécessaires pour mener à bien l'industrialisation : des stratégies industrielles nationales bien conçues fondées sur les réalités de chaque pays; un meilleur accès des petites et moyennes entreprises au financement; la promotion du partenariat public-privé; et le renforcement des capacités, en particulier celle des femmes entrepreneures. La volonté politique était tout aussi importante.

41. M. Ben Turok, parlementaire sud-africain, a ouvert les débats en faisant de brèves observations sur les principaux points abordés dans les différents exposés. Prenant comme exemple l'expérience de l'Afrique du Sud, il a souligné l'importance de la création de valeur ajoutée, notamment en établissant des liens entre l'exploitation minière et le secteur manufacturier. Au fil des années, les frais de port élevés de l'Afrique du Sud avaient eu pour effet d'éroder la compétitivité de ses produits manufacturés

et d'encourager l'exportation de ses matières premières, ce qui a pour l'essentiel contribué à la désindustrialisation du pays.

42. La dépendance excessive à l'égard des ressources minérales pour la croissance économique était insoutenable, et les pays devraient tirer parti de leurs ressources naturelles pour développer l'industrie manufacturière. En outre, ils devraient identifier des facteurs, tels que les compétences, l'entrepreneuriat, les technologies, l'infrastructure et le coût du transport, qui pourraient être mis à profit pour appuyer la création de valeur ajoutée. De même, il incombait aux gouvernements africains de réduire les obstacles à l'industrialisation, par exemple le développement en vase clos du secteur minier, et de s'employer à s'attaquer aux goulets d'étranglement répertoriés. Citant l'exemple de l'exploitation minière et du secteur manufacturier, M. Turok a souligné la nécessité de procéder à une ventilation des statistiques industrielles pour une mesure exacte de la création de la valeur ajoutée. Il a également indiqué qu'il était nécessaire pour les pays de protéger leurs industries naissantes, tout en les encourageant par la même occasion à examiner leurs chaînes de valeur respectives et à prendre des mesures décisives à l'appui de la valorisation des ressources naturelles.

43. Les débats ont mis en exergue plusieurs questions importantes liées à l'industrialisation et à la création de valeur ajoutée, notamment: les plans, stratégies et politiques industriels; les données et statistiques; la création d'un environnement porteur; le financement de l'industrialisation; l'innovation et le transfert des technologies; et le renforcement des capacités.

44. Le Comité a noté qu'en Afrique le processus d'industrialisation avait été entravé par le manque de politiques industrielles cohérentes aux plans national, régional et continental, et entre les secteurs. À cet égard, Il convenait de disposer de plans bien conçus et cohérents à l'échelle nationale et régionale qui soient en conformité avec les cadres continentaux, tels que le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA). Ces politiques devraient promouvoir le développement durable et inclusif et définir clairement les rôles de l'État et du secteur privé sur la base de leur avantage comparatif respectif, sans oublier des cadres de suivi et évaluation appropriés. En outre, les pays doivent tenir compte de la marge d'action dont ils disposent au plan mondial. À cet égard, les États membres ont exprimé leur préoccupation quant aux arrangements commerciaux mondiaux qui encouragent l'exportation des matières premières au détriment des produits à valeur ajoutée.

45. Plusieurs participants ont souligné l'importance des statistiques et des données dans la formulation et le suivi des politiques industrielles. Parmi les nombreux domaines clefs dans lesquels des statistiques économiques précises s'avéraient nécessaires pour l'élaboration d'une politique efficace figuraient la comptabilité du capital naturel, l'emploi et le secteur non structuré, et la décomposition par secteur et par produit s'agissant de la création de valeur ajoutée.

46. La nécessité d'une bonne gouvernance, manifeste à travers notamment la stabilité politique, l'obligation de rendre compte, des institutions fortes et la stabilité macroéconomique, a été également soulignée comme constituant un élément de l'environnement porteur requis pour le développement industriel. En outre, l'infrastructure, spécifiquement l'énergie et le transport, a été citée comme figurant au nombre des principaux catalyseurs.

47. Le manque de financement adéquat a été identifié par la plupart des participants comme étant un obstacle majeur aux efforts d'industrialisation de l'Afrique. L'industrialisation à grande échelle était

une entreprise complexe qui exigeait la mobilisation des ressources nationales, régionales et extérieures. Les banques de développement et les institutions financières régionales, telles que la Banque africaine de développement, avaient un rôle important à jouer notamment en aidant les pays africains à mobiliser des ressources pour l'industrialisation et en appuyant la mise en œuvre des initiatives continentales clefs en matière d'industrialisation.

48. Au nombre des autres facteurs mis en évidence pour le succès de l'industrialisation figuraient l'innovation et la technologie, ainsi que la recherche-développement; et le renforcement des capacités par le biais des améliorations à apporter au système éducatif qui devrait accorder la priorité à la formation technique et professionnelle.

49. Suite aux exposés et aux discussions, les participants ont formulé les recommandations clefs suivantes:

a) Concevoir et mettre en œuvre des politiques industrielles guidées par des visions claires, bénéficiant d'une prise en main et d'une direction nationale efficace et mettant l'accent sur la création de valeur ajoutée, sur les secteurs ayant un potentiel de croissance élevé ainsi que des mesures délibérées destinées à protéger les industries naissantes;

b) Adopter des politiques appropriées afin de réduire l'exportation des matières premières et d'encourager la création de valeur ajoutée;

c) Cerner et maximiser la marge de manœuvre dont on dispose dans le cadre des régimes de commerce mondiaux en place pour l'élaboration de la politique industrielle nationale;

d) Accélérer l'intégration sous-régionale et régionale par la mise en œuvre de la Zone continentale de libre-échange de façon à renforcer l'harmonisation des politiques industrielles et autres stratégies et à ouvrir les marchés aux entreprises africaines;

e) Assurer la coordination des différentes structures et institutions intervenant dans le développement industriel aux plans national, sous-régional et régional, notamment celles en charge de l'exploitation minière, de l'énergie et des finances, dans l'optique d'accroître l'efficacité dans l'élaboration et l'application des politiques industrielles;

f) Assurer la participation et la contribution de toutes les parties prenantes au processus d'industrialisation, en particulier celles du secteur privé;

g) Prendre des mesures concrètes pour accroître l'offre d'énergie afin d'augmenter la productivité et la compétitivité;

h) Développer les capacités et l'infrastructure statistiques afin de produire des données complètes, fiables et standardisés pour la formulation, l'application et l'évaluation des politiques;

i) Concevoir des programmes d'études axés sur l'éducation, la formation et le perfectionnement des compétences en fonction des besoins et exigences spécifiques de chaque pays;

j) La Commission de l'Union africaine devrait sensibiliser les États membres aux cadres et aux feuilles de route continentaux existants en matière d'industrialisation;

k) La Commission économique pour l'Afrique et la Commission de l'Union africaine devraient fournir une assistance aux États membres pour la mise au point et l'application de stratégies industrielles qui soient en conformité avec les cadres stratégiques régionaux existants tels que le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique;

l) La Commission économique pour l'Afrique devrait entreprendre une étude sur le rôle des femmes dans le processus d'industrialisation;

m) La Banque africaine de développement et les autres institutions de financement du développement aux plans national, sous-régional et régional devraient apporter un appui à la mobilisation des ressources en faveur des projets nationaux et régionaux d'industrialisation;

n) Les pays africains devraient faire du financement de l'industrialisation une priorité essentielle dans leur planification et leur développement, notamment en allouant des ressources suffisantes et en créant des conditions propices à la mobilisation des ressources intérieures;

o) Inviter la Banque africaine de développement et les autres institutions de financement du développement aux plans national et sous-régional à apporter un appui à la mobilisation des ressources en faveur des projets nationaux et régionaux d'industrialisation et de réalisation d'infrastructures, de transport, d'énergie et de communication.

Mise en œuvre des résultats de Rio+20 en Afrique [point 8 de l'ordre du jour]

50. Au titre de ce point de l'ordre du jour, un représentant du secrétariat a fait une présentation sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20). La présentation avait pour but de recevoir l'approbation et une orientation quant à la mise en œuvre des textes issus de la Conférence en Afrique. Le document final de Rio+20 intitulé « L'avenir que nous voulons » prenait en compte et traitait largement les préoccupations, les intérêts et les priorités de l'Afrique, ainsi qu'ils étaient exprimés dans la Déclaration consensuelle destinée à la Conférence et adoptée à la réunion préparatoire régionale d'octobre 2011. L'Afrique devait continuer d'agir de manière stratégique et mettre à profit la dynamique politique engendrée en faveur du développement durable par Rio+20 pour faire en sorte que les conclusions de la Conférence soient traduites en programmes d'action concrets visant à accélérer les progrès vers le développement durable dans la région.

51. Dans la présentation, l'attention des participants a été appelée sur la Réunion régionale d'application pour l'Afrique tenue en novembre 2012, organisée conjointement par la CEA, la CUA, la BAD et le DAES lors de la vingtième session de la Commission du développement durable. La Réunion régionale d'application portait spécifiquement sur les implications pour l'Afrique des conclusions de Rio+20. Le document adopté à l'issue de la Réunion constituait la contribution collective de l'Afrique aux processus de suivi de l'après-Rio+20 et fournissait un cadre pour l'engagement du continent dans les processus mondiaux et la mise en œuvre des conclusions de Rio+20. Aussi, les ministres responsables de la planification, de l'économie et des finances avaient-ils

été exhortés à s'engager activement dans la mise en œuvre de ce document. Cela exigeait de prendre en considération la pertinence des principes et priorités définis dans le document final de la Réunion régionale d'application; la définition de la manière dont les objectifs de développement durable pourraient avoir un caractère universel, tout en faisant droit aux spécificités régionales et en situant les principaux obstacles et défis rencontrés dans la réalisation du développement durable.

52. Le Comité a souligné l'importance de Rio+20 et du programme de développement durable en tant que vecteurs clefs du développement de l'Afrique dans la mesure où ils mettaient en lumière les questions qui préoccupaient tout particulièrement le continent. Il convenait de noter à cet égard la protection et l'exploitation durable des ressources naturelles de l'Afrique. Sur ce plan, le compte de capital national et des statistiques du marché du travail étaient importants pour faire progresser le programme de développement durable de l'Afrique. Tout aussi important était le contrôle parlementaire sur les transactions relatives aux ressources naturelles pour garantir la transparence et le principe de responsabilité. Le Comité a en outre noté la nécessité d'utiliser le savoir autochtone en tant que moyen de s'attaquer aux problèmes environnementaux et moyen efficace de soutenir le capital naturel de l'Afrique.

53. Les débats ont permis de dégager les recommandations suivantes:

a) Les États membres sont invités à prendre en compte la Vision africaine des mines et l'Initiative sur la politique foncière dans leurs efforts visant à exploiter les ressources naturelles;

b) Le Comité a recommandé que les ministres en charge des finances, de la planification et de l'économie assument un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des résultats de Rio+20, notamment par leur incorporation dans les politiques, stratégies et plans nationaux de développement;

c) Les États membres ont été invités à faciliter la mise sur pied ou le renforcement des mécanismes de coordination aux niveaux national et infranational, ainsi que la conception du cadre institutionnel pour le développement durable aux niveaux mondial, régional et sous-régional;

d) Les participants ont aussi recommandé qu'il y ait une cohérence et une synergie entre la CEA, la CUA et la BAD, en vue d'assurer la mise en œuvre des conclusions de Rio+20 en Afrique, notamment par l'élaboration urgente d'un plan d'action régional;

e) Les parlements ont été invités à exercer un pouvoir de contrôle sur l'exploitation des ressources naturelles, afin de veiller à ce que tous les contrats d'exploitation comportent des dispositions qui profitent à la population locale, et qu'ils créent de la richesse et protègent l'environnement;

f) Les États membres ont été invités à examiner attentivement la contribution potentielle des connaissances et de la technologie autochtones dans les consultations en cours sur le Mécanisme de facilitation technologique, notamment concernant l'exploitation des ressources naturelles;

g) Les États membres ont été invités à faire en sorte que les ressources naturelles et la comptabilité du capital social fassent partie des débats dans le contexte du programme de travail sur une mesure des progrès venant en complément du PIB, débats demandés par Rio+20;

h) Les États membres, la CUA et les communautés économiques régionales ont été invités à harmoniser les politiques d'exploitation des ressources naturelles, en particulier pour ce qui est des ressources transfrontalières;

i) Les États membres ont été invités à produire les statistiques du marché du travail sur une base trimestrielle et non annuelle.

Questions statutaires [point 9 de l'ordre du jour]

A. Questions statutaires touchant la CEA

1. Examen du Programme d'action d'Istanbul

54. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté un bilan du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, ou Programme d'action d'Istanbul, quatrième programme mondial du genre. Les messages découlant de la présentation étaient les suivants: i) les PMA d'Afrique pouvaient faire valoir une performance meilleure au titre du revenu national brut par habitant et des indices de vulnérabilité économique et de capital humain; ii) les exportations des PMA s'étaient diversifiées, signe d'une exposition moindre aux chocs économiques; iii) les PMA étaient encore largement tributaires des produits de base et des industries extractives en dépit de certaines améliorations; iv) malgré les améliorations apportées à la structure économique, les PMA d'Afrique connaissaient une instabilité accrue dans la production agricole et une augmentation du nombre de victimes de catastrophes naturelles; v) le taux d'inscription et la parité entre les sexes s'étaient améliorés dans l'enseignement primaire, ainsi qu'au niveau supérieur, mais à un degré moindre; et vi) le taux de mortalité infantile avait tangiblement diminué, mais l'accès à l'eau potable et à l'assainissement restait limité.

55. Deux pays africains satisfaisaient aux critères de retrait de la liste. La Guinée équatoriale y satisfaisait pour la deuxième fois consécutive, ce qui la rendait admissible au retrait, et l'Angola pour la première fois.

56. Le secrétariat a conclu sa présentation avec les recommandations de fond ci-après adressées aux PMA et à la communauté internationale:

a) Il conviendrait de lancer un appel à l'augmentation de l'APD destinée aux secteurs productifs, y compris les infrastructures, pour renforcer la résilience aux chocs économiques;

b) Les PMA et les partenaires de développement devraient appuyer le secteur manufacturier pour promouvoir la création de valeur ajoutée et la diversification économique;

c) Les PMA devraient avoir un meilleur accès aux fonds destinés à financer l'action relative aux changements climatiques pour renforcer leur résilience face aux catastrophes et aux chocs liés aux phénomènes climatiques;

d) Les PMA devraient, avec l'appui des partenaires de développement, investir pour améliorer la disponibilité et la qualité des services sociaux;

e) Les PMA ont été instamment invités à faire de l'intégration et de la coopération régionales des stratégies d'expansion des échanges et de création d'emploi.

57. Dans la discussion qui a suivi, le Comité a félicité la CEA pour son exposé sur la question et a demandé que l'examen du Programme d'action d'Istanbul devienne un point régulier de l'ordre du jour de la Conférence. Aux recommandations du secrétariat, le Comité a ajouté que la CEA et la CUA devraient institutionnaliser l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA, consacrer à cet examen plus de temps, organiser le débat sur une base thématique et assurer une représentation adéquate des PMA à la réunion annuelle conjointe.

2. Nouvelles orientations stratégiques de la CEA

58. Le secrétariat a fait un exposé sur les nouvelles orientations stratégiques de la CEA adoptées pour appuyer le programme de développement et de transformation de l'Afrique, en rappelant les précédentes réformes entreprises par la CEA pour se repositionner. Parmi les mutations remarquables ayant marqué l'environnement mondial, figuraient la nouvelle phase de mondialisation et les changements fondamentaux survenus dans la répartition de la puissance économique au niveau mondial, avec l'émergence de nombreux pays du monde du Sud comme nouveaux centres de pouvoir économique. Ces transformations survenues à l'échelle mondiale avaient coïncidé avec des changements remarquables sur le continent africain lui-même, notamment le fait qu'il était devenu l'une des régions du monde avec les plus hauts taux de croissance économique. Cela s'était accompagné d'améliorations bienvenues en matière de gouvernance, qui avaient été facilitées par l'émergence de divers mécanismes et normes institutionnels nationaux et régionaux et une réduction significative des conflits sur une grande partie du continent.

59. Dans le contexte des mutations mondiales et régionales, la CEA avait dû se repositionner pour mieux appuyer le programme de développement et de transformation du continent. Les participants ont été informés du vaste processus de consultation qui avait présidé à cet exercice de repositionnement et auquel avaient participé toutes les grandes parties prenantes concernées par la CEA (les chefs d'État et de gouvernement africains et leurs ministres des finances et de la planification économique, les ambassadeurs africains, les partenaires multilatéraux et bilatéraux, et plus important encore, le personnel de la CEA). Le secrétariat a exposé les principaux éléments du recalibrage de la CEA, à savoir le recentrage de son programme de travail et la révision de ses méthodes de travail et d'exécution de son programme.

60. Dans les discussions qui ont suivi, les experts ont exprimé leur ferme soutien à l'initiative de réforme de la CEA. En particulier, le Comité s'est félicité de la priorité accordée à la production de données, notamment statistiques, sur les divers aspects sociaux et économiques du programme de développement de l'Afrique comme le seul moyen pour le continent de produire sa propre histoire. De même, les participants ont reconnu la place centrale du renforcement des capacités, étant donné les déficits observés dans ce domaine, véritable obstacle à la mise en œuvre des stratégies proposées et à la réalisation des objectifs de développement du continent.

61. Le Comité a recommandé qu'il soit procédé à une évaluation des progrès accomplis par le continent dans ses efforts d'intégration, en vue d'identifier les faiblesses auxquels fait face le processus et d'établir des plans stratégiques avec des objectifs clairs et des échéanciers assortis de mécanismes

permettant un suivi. Il a aussi recommandé que les discussions en cours concernant la transformation de la CEA soient élargies, de manière à permettre aux peuples africains de contribuer, par le truchement de la société civile, au programme de réforme et de transformation.

3. Révision des statuts de l'Institut africain de développement économique et de planification

62. Le secrétariat a expliqué les modifications, consistant principalement en mises à jour et corrections à caractère éditorial, apportées aux statuts de l'IDEP par son Conseil d'administration après un examen approfondi. Cette révision se justifiait par a) la réforme en cours à la CEA, qui avait fait de l'IDEP le seul centre de formation de la Commission, b) les instructions adressées au Conseil d'administration par la Conférence annuelle des ministres africains en vue du repositionnement stratégique de l'Institut, c) le renforcement de la collaboration entre l'IDEP et plusieurs départements de la CUA en matière de formation et d) la nécessité d'aligner les statuts de l'IDEP sur les modes de travail et le fonctionnement de l'Institut.

63. Dans son exposé, le secrétariat a donné un aperçu des modifications apportées aux statuts et qui concernaient les dispositions suivantes: a) paragraphe 1.a) de l'article premier (Objectifs et attributions de l'Institut); b) paragraphe 1.b) de l'article premier (Objectifs et attributions de l'Institut); c) paragraphe 2 de l'article III (Statut et organisation de l'Institut), d) paragraphe 2 de l'article IV (Le Conseil d'administration); e) paragraphe 4.a) de l'article IV (Le Conseil d'administration) et f) paragraphe 7 de l'article IV (Le Conseil d'administration).

64. Le secrétariat a aussi noté que le Conseil d'administration de l'Institut avait entériné une proposition de la Présidente de la CUA visant à ce qu'un représentant de la Commission ayant un rang de commissaire siège au Conseil d'administration, tandis que le Directeur des affaires économiques à la CUA siégerait au Comité consultatif technique.

65. Au cours du débat qui a suivi, le Comité a approuvé les modifications apportées aux statuts de l'IDEP. Il a demandé des précisions sur les types de ressources disponibles pour appuyer le travail de l'Institut, actuellement financé par le secrétariat de l'ONU, la CEA, les États membres et quelques partenaires. Il a aussi demandé des précisions sur les procédures d'accréditation et de collaboration appliquées par l'Institut quand des formations sont organisées à l'extérieur du siège de l'IDEP, sis à Dakar. L'importance de proposer des formations ciblées et adaptées a été également soulignée au cours des discussions. Il convenait aussi de se concentrer sur le renforcement des capacités et l'assistance technique à l'appui des États membres dans le cadre de la restructuration et du recentrage en cours de la CEA.

66. Le secrétariat s'est félicité des observations faites par le Comité et a décrit les modalités actuelles relatives à l'Institut, dont le détail se trouvait dans les rapports annuels de gestion. Il a également expliqué les procédures d'accréditation en train d'être élaborées et les partenariats déjà instaurés ou en cours de négociation avec des universités africaines et des centres de réflexion tels que l'Université de Johannesburg, l'Institut de planification national égyptien, l'Université de Nairobi, l'Université d'Ibadan, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, l'Université de Yaoundé II et l'Université de Casablanca entre autres. En outre, l'IDEP offrait davantage de formations sur demande, lesquelles étaient devenues la formule la plus fréquente d'organisation des cours à l'Institut. Le mandat

de l'IDEP en matière de formation avait encore été renforcé par le transfert de toutes les activités de formation et ateliers connexes de la CEA à l'IDEP dans le cadre de la restructuration en cours de la Commission.

67. La plupart des participants se sont félicités des efforts de l'IDEP en réponse aux besoins de formation des États membres et demandé que plus de ressources soient mises à la disposition de l'institut afin de renforcer sa capacité d'offrir des activités de formation du plus haut niveau de qualité et de pertinence. La CUA s'est dite satisfaite de sa collaboration accrue avec l'IDEP, qui touchait à plusieurs domaines tels que l'intégration régionale, la problématique hommes-femmes et les politiques sociales, et a encouragé les États membres à apporter un appui déterminé à l'Institut, celui-ci essayant de répondre à leurs besoins. Les États membres ont en outre encouragé l'IDEP à élargir son vivier d'experts africains susceptibles d'être appelés comme conseillers techniques pour ses activités de formation, recommandation que le secrétariat a accueillie favorablement en informant les participants de l'existence sur son site Web d'une application qui permet aux experts de s'inscrire auprès de l'Institut. La délégation sud-africaine a dit sa reconnaissance pour le travail accompli par l'IDEP dans son pays et a informé les représentants qu'elle cherchait activement à faire effectuer le versement de la contribution financière de l'Afrique du Sud à l'Institut. La délégation guinéenne a annoncé une série prochaine d'activités de formation, qui seraient organisées en Guinée par l'IDEP à l'intention de responsables nationaux de la planification. Le Comité s'est félicité de la collaboration qui s'était établie entre l'IDEP et plusieurs universités africaines et institutions connexes dans le contexte de la décentralisation de ses programmes de formation.

4) Rapport annuel de la CEA, cadre stratégique révisé pour 2014-2015 et budget-programme pour 2014-2015

68. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a présenté le rapport annuel de la CEA (E/ECA/COE/32/5), le cadre stratégique révisé pour 2014-2015 et le budget-programme pour 2014-2015.

69. Dans sa présentation du rapport annuel, le secrétariat a mis en évidence les principales réalisations pour la période allant d'avril 2012 à mars 2013. La présentation était axée sur les principaux résultats obtenus et l'impact de la CEA en rapport avec ses dix sous-programmes: analyse macroéconomique, finance et développement économique; sécurité alimentaire et développement durable; gouvernance et administration publique; information, science et technologie au service du développement; commerce, coopération économique et intégration régionale; parité et participation des femmes au développement; activités sous-régionales pour le développement; planification et administration du développement; statistique; développement social.

70. Le secrétariat a appelé l'attention du Comité sur plusieurs réalisations comportant des réunions et conférences importantes et des publications phares. S'agissant des réunions et conférences, le secrétariat a mentionné le huitième Forum pour le développement de l'Afrique, qui avait été consacré à la mobilisation et gestion des ressources naturelles au service du développement de l'Afrique, la deuxième Conférence annuelle sur le changement climatique et le développement en Afrique, la Réunion régionale d'application pour l'Afrique tenue en prélude à la vingtième session de la Commission des Nations Unies sur le développement durable et les réunions du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites. Au nombre des publications figuraient le Rapport économique sur

l'Afrique (2012), qui avait pour thème « Libérer le potentiel de l'Afrique en tant que pôle de croissance mondiale », l'édition de 2012 du rapport sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, la quatrième édition du Rapport sur le développement durable en Afrique, la troisième édition du Rapport sur la gouvernance en Afrique, consacré aux élections et à la gestion de la diversité en Afrique, et la cinquième édition du Rapport sur l'intégration régionale en Afrique. L'intensification des activités sous-régionales pour le développement impliquait de renforcer les capacités des communautés économiques régionales et des États membres et de leur fournir des services techniques dans les domaines de l'emploi des jeunes, l'égalité des sexes, la statistique, le développement social et l'intégration régionale. De même, l'IDEP avait élargi ses programmes de formation et mis en place des plates-formes d'apprentissage en ligne.

71. Concernant le cadre stratégique pour l'exercice biennal 2014-2015, le secrétariat a expliqué que si un cadre stratégique avait été approuvé à la Conférence conjointe CEA-UA des ministres africains des finances, tenue en mars 2012 à Addis-Abeba, d'importants événements mondiaux et régionaux avaient rendu nécessaire la révision du cadre stratégique pour l'exercice biennal 2014-2015 de la CEA. Ces éléments nouveaux étaient essentiellement les résultats de Rio+20, les consultations relatives au programme de développement pour l'après-2015 et la décision prise par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à son vingtième sommet ordinaire (Assembly/AU/Dec.450 (XX)), tenu en janvier 2013, d'approuver le recentrage de la CEA proposé pour soutenir le programme de transformation de l'Afrique.

72. Ces éléments nouveaux avaient conduit la CEA à se rééquiper et à recalibrer ses programmes pour: i) jouer un rôle de première ligne dans la production des données primaires et du savoir nécessaires, ii) asseoir ses activités de recherche sur les politiques et de plaider sur des données claires et objectives, et iii) promouvoir le consensus sur les orientations à suivre et offrir des activités de renforcement des capacités et des services consultatifs utiles dans des domaines thématiques clés. Le secrétariat a décrit la nouvelle structure du cadre stratégique de la CEA, qui comporterait dorénavant les sous-programmes suivants: politiques macroéconomiques; intégration régionale et commerce; innovation, technologie et gestion des ressources naturelles en Afrique; statistique; renforcement des capacités; parité et participation des femmes au développement; activités sous-régionales pour le développement; planification et administration du développement; politiques de développement social.

73. À la suite de la présentation du cadre stratégique révisé pour 2014-2015, le secrétariat a informé le Comité que de nouveaux programmes et activités avaient été introduits dans le budget-programme pour 2014-2015, de manière à l'aligner sur le cadre stratégique révisé.

74. Dans la discussion qui a suivi, le Comité a approuvé le cadre stratégique révisé et le budget-programme l'accompagnant et s'est félicité de l'accent mis sur la statistique. Il a demandé le renforcement des synergies entre les activités de la CEA et celles de la CUA et de la BAD. Il a appelé de ses vœux une approche plus inclusive de la réforme de la CEA tant au sein qu'en dehors de la Commission.

B. Questions statutaires touchant la CUA

75. Le secrétariat a présenté les questions statutaires de l'Union africaine, dont: a) le rapport sur la mise en place d'une bourse de valeurs panafricaine; b) le projet de statut du Fonds monétaire africain; c) la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique; d) les nouvelles sources de financement pour l'Union africaine; e) la mise à jour du Partenariat mondial pour une coopération efficace en matière de développement et f) le rapport du cinquième Forum du secteur privé africain.

76. Le secrétariat a informé les participants qu'un atelier d'experts indépendants avait été tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en octobre 2012 pour valider le projet de rapport intérimaire d'une étude technique sur la mise en place d'une bourse de valeurs panafricaine. Les participants à l'atelier avaient recommandé qu'un groupe régional s'engage à établir un marché régional et que soient mis en place des groupes de travail pour les différentes parties prenantes, entre autres propositions.

77. S'agissant du projet de statut du Fonds monétaire africain, le secrétariat a signalé qu'une réunion d'experts venus de quelques États membres choisis à cette fin avait été organisée à Yaoundé en octobre 2012 pour examiner le statut du Fonds. Les participants à cette réunion avaient approuvé l'ensemble des articles du statut assorti de réserves émises par certains États membres sur le paragraphe 1 de l'article 7 relatif au capital-actions autorisé, au capital appelable et au capital versé. Le statut révisé était soumis à la Conférence des ministres pour approbation.

78. Le secrétariat a présenté l'état de la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique (SHaSA). Si à ce jour 27 pays africains avaient signé la Charte, seulement 8 l'avaient ratifiée. Il était important d'accélérer la signature et la ratification de la Charte par les pays, afin que celle-ci puisse entrer en vigueur. Des progrès avaient été réalisés par les différents groupes de travail statistiques dans le cadre de la SHaSA. Le système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil était important et la décision prise par les chefs d'État et de gouvernement d'institutionnaliser la réunion biennale de la Conférence des ministres africains en charge de l'enregistrement des faits d'état civil était à saluer. Les pays devraient prévoir des ressources suffisantes pour soutenir le travail des différents groupes de travail agissant dans le cadre de la SHaSA.

79. La délégation guinéenne a appelé l'attention sur le travail accompli par le groupe pilote sur les financements innovants, lesquels sont au cœur du développement dans le cadre du programme pour l'après-2015. En outre, le représentant de la Guinée a annoncé la tenue du 3 au 5 juillet 2013 à Conakry (Guinée) d'une rencontre sur les financements innovants et a invité les pays africains, les organisations internationales, les partenaires du secteur privé et la société civile à participer activement à cet important événement.

80. Le secrétariat a informé les participants que le cinquième Forum du secteur privé africain s'était tenu à Abidjan du 5 au 8 novembre 2012 sur le thème « Le rôle du secteur privé dans la promotion de l'investissement et de l'agro-industrie en Afrique ».

81. En application de l'alinéa 6 de la décision Assembly/AU/Dec.465 (XX), le représentant du Gouvernement guinéen a présenté les mesures et dispositions envisagées pour l'opérationnalisation de

la coalition triangulaire et la coopération Sud-Sud en appui au programme de l'Afrique pour l'après-2015. La coopération Sud-Sud appuyait l'intégration régionale et la mise en œuvre du Plan d'action d'Istanbul, qui représentait un cadre approprié pour mobiliser des sources novatrices de financement du développement. Un projet régional de renforcement des capacités était en cours de préparation par le Gouvernement guinéen avec l'appui de l'Union africaine et de la CEA. Le Comité s'est félicité du travail accompli en rapport avec la création de la coalition. Toutefois, le rapport établi par le groupe de travail devait être traduit dans les langues de l'Union et soumis à la réunion extraordinaire de la Conférence conjointe UA-CEA des ministres des finances et de la planification qui se tiendrait en mai 2013 en marge du vingt-et-unième sommet de l'Union africaine.

82. Dans les discussions qui ont suivi, le Comité s'est félicité du travail accompli en rapport avec la création d'une bourse de valeurs panafricaine. Toutefois, le rapport d'étude traduit dans les langues de l'Union africaine devaient être mis à la disposition de tous les États membres pour leur permettre d'apporter des contributions concrètes.

83. En ce qui concerne les statuts du Fonds monétaire africain, un travail supplémentaire était nécessaire pour définir le montant minimal du capital de démarrage pouvant permettre au Fonds d'être opérationnel et viable. Le Comité a exhorté la CUA à effectuer une analyse de la crise de la zone euro et de la réponse que le FMI y avait apportée, au regard de l'établissement du Fonds monétaire africain. En outre, il faudrait que les statuts soient envoyés à tous les États membres afin d'ouvrir un espace politique de consultations nationales sur le document. À cet égard, il a été convenu d'organiser une session extraordinaire de la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances pour finaliser et adopter les statuts.

84. Le Comité a pris note du rapport et demandé aux pays qui ne l'avaient pas encore fait de prendre les mesures nécessaires pour signer et ratifier la Charte. Il a également demandé à la CUA de continuer de jouer son rôle moteur dans la coordination et la mise en œuvre de la SHaSA avec l'appui de la BAD, de la CEA et d'autres partenaires, afin de produire des données harmonisées et de qualité pour éclairer le programme d'intégration africaine.

85. S'agissant de sources nouvelles de financement pour l'Union africaine, le Comité a été informé de l'état d'avancement de l'étude sur ce sujet. Ceux-ci ont demandé à la CUA de mettre au point l'étude, conformément à la décision de juillet 2012 prescrivant d'entreprendre une étude approfondie de toutes les options en vue de fournir des données quantifiables concernant les incidences escomptées sur l'ensemble des États membres.

86. Le Comité a pris note de l'information et des propositions sur le Partenariat mondial pour une coopération efficace en matière de développement et du rapport du cinquième Forum du secteur privé africain.

87. Le Comité a salué les efforts déployés par le Gouvernement guinéen en vue d'instaurer une coopération Sud-Sud et une coalition triangulaire en faveur de l'Afrique de l'après-2015 d'en saisir la Conférence ministérielle.

88. Le Comité a fait les recommandations suivantes:

a) Une session extraordinaire de la Conférence des ministres africains de l'économie et des finances sera organisée avant le sommet de l'Union africaine en mai 2013, afin d'examiner le rapport d'étude technique sur la création d'une bourse de valeurs panafricaine, les statuts du Fonds monétaire africain, l'étude sur les nouvelles sources de financement pour l'Union africaine et la question de la coalition triangulaire et de la coopération Sud-Sud en appui au programme de l'Afrique pour l'après-2015;

b) La CUA devrait communiquer le rapport sur la crise de la zone euro et les États membres lui envoyer leurs observations et commentaires concernant les statuts du Fonds monétaire africain pour le 15 avril 2013 au plus tard.

Questions diverses [point 10 de l'ordre du jour]

89. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Examen et adoption du projet de rapport du Comité d'experts et des projets de résolution [point 11 de l'ordre du jour]

90. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet de rapport de sa réunion [document portant la cote E/ECA/COE/32/L-AU/CAMEF/EXP/Draft/Rept(VIII)], et six projets de résolution à soumettre pour examen et adoption à la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Plusieurs délégations ont fait des commentaires et observations et proposé des amendements au rapport, ainsi qu'aux projets de résolution. Après un débat approfondi, le Comité a adopté, à l'unanimité, le rapport, avec les six projets de résolution, tels que modifiés. Les six projets de résolution sont annexés au présent rapport, tels que modifiés par le Comité, pour examen et adoption à la sixième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres UA-CEA.

Clôture de la réunion [point 12 de l'ordre du jour]

91. Le Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine, M. Maxwell Mkwezalamba, le Secrétaire exécutif adjoint de la CEA, M. Abdalla Hamdok, et le Président du Comité, M. Lambert N'Galadjo, ont prononcé des allocutions de clôture.

92. M. Mkwezalamba a remercié le Gouvernement et le peuple ivoiriens pour avoir accueilli la réunion. Il a félicité les participants de leur travail et de leur contribution aux débats. Il a mis en lumière quelques grandes recommandations faites au titre des différents points inscrits à l'ordre du jour de la réunion. Il a noté notamment que le projet de position commune de l'Afrique concernant le programme de développement pour l'après-2015 que les ministres allaient adopter aiderait à définir les priorités et les objectifs de l'Afrique en la matière et à parvenir à un programme de développement qui prenne en compte les intérêts du continent. La position commune serait transmise au Sommet de chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine pour adoption en mai 2013. Il a annoncé que cette réunion conjointe serait la dernière à laquelle il assisterait en tant que commissaire aux affaires

économiques, son mandat venant à son terme. Il a exprimé sa plus profonde gratitude au Comité pour l'appui reçu pendant son mandat et a souhaité au Comité des travaux fructueux à l'avenir.

93. M. Hamdok a remercié le Gouvernement et le peuple ivoiriens pour avoir accueilli la réunion et avoir manifesté une hospitalité chaleureuse aux délégations. Il a remercié les délégués de leur participation active. Il a félicité le nouveau Bureau pour son élection et remercié les participants de leurs contributions aux débats. Il a mis en lumière quelques grands points traités par le Comité et s'est dit convaincu que les recommandations adoptées guideraient des décisions essentielles que les ministres auraient à prendre. Il a relevé que la Conférence se tenait alors que l'Afrique était en courbe ascendante et que son image était revalorisée. Cette évolution positive continuerait aussi à guider l'action de la CEA et a, à cet égard, remercié le Comité de son appui aux réformes entreprises par le secrétariat. Il a remercié le Président du Comité pour l'excellente manière dont il avait présidé les séances de travail et a rendu hommage à M. Mkwezalamba pour son travail des huit dernières années en tant que Commissaire de l'Union africaine aux affaires économiques.

94. Le Président du Comité, M. Lambert N'Galadjo Bamba, a remercié les participants de leur coopération et de leur travail. Les recommandations adoptées aideraient à mettre l'industrialisation au centre du programme de développement de l'Afrique. Il a aussi exprimé sa plus profonde gratitude au personnel de la CUA et de la CEA pour leur travail, et en particulier pour avoir produit le rapport de la réunion dans des délais serrés. Il a remercié les interprètes, les traducteurs, le personnel de l'hôtel et tous ceux qui avaient contribué à faire de la réunion un succès.

95. Il a ensuite déclaré la session close.